

DAMOCLÈS

Numéro spécial



- Asie du Sud-Est : armée jusqu'aux dents
- Débat : Yougoslavie, essai pour comprendre trouver du sens et agir

Notes de lectures...

**Essais nucléaires
au rapport...**

REVUE DE RÉFLEXIONS ET D'ÉCHANGES SUR LA PAIX,
LES CONFLITS ET LA SÉCURITÉ MUTUELLE

Eurobombe ou sécurité commune ?

Ont participé à ce numéro :

Bruno Barrillot
Patrice Bouveret
Martin Broek
Tom Zamora Collina
Mary Davis
Robert Davis
Belkacem Elomari
Édouard Haond
Thérèse Haond
Xavier Guigue
Michel Prieur
Michel Robert
Frédéric Rollet-Manus

La reproduction des articles est autorisée à condition d'en indiquer la source et de nous faire parvenir un exemplaire de la publication.

DAMOCLES est édité par le Centre de Documentation et de Recherche sur la Paix et les Conflits.

Alors que vous lirez ces lignes, Jacques Chirac et son gouvernement auront certainement fait procéder au premier des 7 ou 8 essais nucléaires, suscitant une mobilisation jusqu'alors jamais connue face à une telle question... À l'initiative de la revue *Observez*, un dossier commun vient

d'être réalisé avec 10 médias dont *Témoignage Chrétien*, *Politis*, *Charlie hebdo*, *Silence*, *Non-Violence Actualité*, *Greenpeace magazine*, et... *Damoclès*. C'est pourquoi ce numéro que vous tenez entre les mains revêt une forme spéciale puisque vous y trouverez encarté ce dossier commun.

Cette initiative d'une information à destination d'un large public est d'autant plus importante que le gouvernement et l'armée, par le biais

du SIRPA, ont de leur côté ouvert un "front" sur le terrain des médias... Une campagne qui n'est d'ailleurs pas sans effet, principalement au niveau des télévisions, où le ton et les reportages vantant les mérites de la force de frappe, la fiabilité du système français, se succèdent à un rythme important, comme si le gouvernement voulait cantonner la contestation des essais à une bataille navale entre l'État français et une ONG "venue d'ailleurs", *Greenpeace*...

Mais l'enjeu de la reprise des essais ne se situe pas seulement au niveau de la région du Pacifique, des questions d'environnement, de sécurité, etc., mais bien aussi sur celui du rôle de la force de frappe aujourd'hui, celui de la lutte contre la prolifération, celui de la reprise de la course aux armements qui depuis la fin de la guerre froide, avait connu un ralentissement certain. L'enjeu est celui de l'avenir de la dissuasion comme symbole du pouvoir et de l'appartenance à la table des grandes puissances, le fameux "rang" de la France. Ce vaste mouvement d'opposition aux essais permettra-t-il d'ouvrir en France une réflexion sur cette notion de sécurité commune largement discutée au sein des instances internationales comme l'ONU ? Véritable "porte de sortie" du nucléaire en place de la récente offre chiraquienne d'europaniser la bombe, qui n'est que fuite en avant...

Patrice Bouveret

**EXPERTISE**

Questions sur les essais nucléaires

L'Institute for Science and International Security (ISIS) a rendu public à Washington le 20 juillet 1995, un rapport qui conteste la décision française de reprendre les essais nucléaires. Nous publions dans son intégralité ce document réalisé en collaboration avec Bruno Barrillot et le CDRPC. Une pièce de plus versée au débat nécessaire que Jacques Chirac aurait dû ouvrir avant de prendre sa décision « irrévocable » de reprise des essais nucléaires...

Tom Zamora Collina

Le 13 juin 1995, le nouveau président de la France, M. Jacques Chirac, a annoncé qu'il reprendrait les essais nucléaires français dans le Pacifique Sud. Cette déclaration a rencontré une opposition en France et à l'étranger motivée par le souci de la préservation de l'environnement et des effets de la reprise des essais sur les efforts globaux pour la non-prolifération aussi bien que sur la négociation d'un traité d'interdiction totale des essais.

Pourtant, on a prêté relativement peu d'attention à la justification de cette série d'essais nucléaires. La raison en est, en partie, que les informations publiques sont souvent vagues et contradictoires. Par conséquent, ces projets n'ont subi que peu d'analyses publiques.

L'étude des déclarations officielles sur les justifications de ces essais nucléaires révèle que leur nécessité est très douteuse pour le maintien de la dissuasion nucléaire française, tellement que l'ancien président François Mitterrand, ayant eu accès aux mêmes informations techniques que M. Chirac, s'est opposé à toute reprise des essais français, en prévoyant que son successeur en ferait autant¹. Cela implique que l'argument technique pour la reprise des essais n'est pas absolu et que la décision de les reprendre provient d'un équilibre entre facteurs politiques et techniques.

Pourquoi des essais ?

La France projette sept ou huit essais entre septembre 1995 et mai 1996 avant de signer un "Comprehensive Test Ban" (CTB) qui interdirait tout essai nucléaire². La décision de M. Chirac était fondée sur les conclusions d'une commission d'experts militaires présidée par l'amiral Jacques Lanxade, ancien chef d'état-major militaire. Ce rapport n'a pas été rendu public. Le 14 juillet 1995, à l'Élysée, M. Chirac a fourni une justification relativement détaillée pour les essais : « C'est d'abord pour tester l'arme qui dorénavant, va équiper l'ensemble de notre force sous-marine. Vous admettez que c'est tout de même une nécessité. Ensuite pour s'assurer que les amorces de nos armes pourront vieillir normalement. C'est un problème de fiabilité, de sûreté, de sécurité de nos armes qui devaient être contrôlées et enfin pour franchir, et il fallait de ce point de vue, quatre essais supplémentaires, le seuil qui nous permet d'accéder, comme les Américains, les Anglais, les Russes, à la technologie de la simulation. »³

Ces trois raisons — une nouvelle tête de missile, sûreté et fiabilité, et simulation — forment la base de la justification actuelle des essais. Mais sont-elles essentielles pour l'avenir de la force de frappe ?

1 - De nouvelles armes

Selon *Le Monde*, l'objectif du premier essai sera de certifier la tête TN-75 pour le nouveau missile mer-sol M45 dont on projette le déploiement à partir de l'année prochaine⁴. Cette tête a déjà subi 22 tests de développement dans le Pacifique Sud⁵. Selon le rapport annuel du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) de 1994, « l'homologation de la tête nucléaire TN-75 a été définitivement acquise au cours de l'année. Cette étape représente l'aboutissement d'un projet qui a commencé en 1985 »⁶. Il apparaît ainsi que la performance de la TN-75 a bien été établie et qu'un dernier essai nucléaire n'est pas nécessaire (voir également ci-dessous, la section sur la sécurité et la fiabilité).

Outre l'essai annoncé pour une nouvelle tête de missile, on a évoqué la possibilité que quelques-uns des essais de fiabilité et de simulation mentionnés par M. Chirac visent réellement le même objectif. En effet, les essais nucléaires ont souvent de multiples buts dont le principal seul est annoncé. Il n'est pas rare qu'un « *essai de développement de tête nucléaire* » soit appelé « *test de sécurité* » si l'objectif est que la nouvelle tête soit plus sûre que l'ancienne. Cela s'applique également à un essai de développement qui aidera aussi le programme de simulation. Cependant ces possibilités ont été quasiment écartées par les récentes déclarations officielles. Ainsi, aux négociations sur le CTB à Genève, en août, l'ambassadeur français Gérard Errera a affirmé : « *En termes clairs, il ne s'agit pour la France, ni de concevoir de nouveaux types d'armes, ni d'accroître le nombre ou la puissance des armes existantes, ni de développer des armes miniaturisées, ni de modifier le rôle des armes nucléaires dans notre doctrine de défense.* »⁷

Si la France projette en secret de faire d'autres essais de développement, il s'agirait probablement des têtes pour les missiles M5 et ASLP (air-sol longue portée). Quand M. Mitterrand a annoncé un moratoire sur les essais français, en avril 1992, il a interrompu un programme d'environ 20 essais prévu sur plusieurs années, selon le rapport de décembre 1993 sur *La simulation des essais nucléaires* de M. Galy-Dejean, membre de l'Assemblée nationale⁸. Selon ce rapport, si on faisait ces essais, la moitié pourrait servir à développer de nouvelles têtes pour le M5 et l'ASLP et l'autre moitié serait destinée au programme PALEN...

Pourtant, il est clair que les responsables militaires et le CEA ont été surpris par le moratoire qui a été annoncé juste un mois avant la série d'essais prévue pour mai-juin 1992. Ainsi, les engins à essayer — probablement les têtes pour les missiles M5 et ASLP — auraient déjà été construits et peut-être même envoyés sur le site d'essais du Pacifique Sud⁹. Il est donc possible que les responsables de l'armement nucléaire veuillent effectuer ces essais.

Cette hypothèse est soutenue par de nouvelles orientations de la stratégie de la triade nucléaire française. Le président Chirac a suggéré que les missiles terrestres du Plateau d'Albion ne seraient plus nécessaires et il a com-

mandé un rapport sur la fermeture de ce site. Ainsi, il se peut que la France se dirige vers une stratégie basée essentiellement sur des missiles nucléaires mer-sol et air-sol, ce qui renforcerait l'argument pour moderniser ces forces en poursuivant les programmes M5 et ASLP.

De plus, les essais nucléaires ne s'imposent pas pour poursuivre ces objectifs. Les missiles M5 et ASLP pourraient tous deux être déployés avec des têtes existantes, ce qui ne nécessiterait pas d'essais nucléaires supplémentaires. On pourrait envisager que le M5 puisse porter la tête TN-75 et l'ASLP, la TN-80 qui équipe actuellement le missile de moyenne portée ASMP. On prétend que ce projet d'utiliser des têtes existantes pour de nouveaux missiles constituait l'argument principal opposé par M. Mitterrand à la nécessité de nouveaux tirs nucléaires. Selon l'*Associated Press*, « *Mitterrand, trying to maintain a moratorium on testing he began in April 1992, wants to adapt existing weapons without testing* »¹⁰.

Les États-Unis ont poursuivie une voie similaire avec leur programme Trident de sous-marins lance-missiles. Au lieu de remettre en route, en 1990, l'usine arrêtée de Rocky Flats pour continuer à produire de nouvelles têtes W88 pour les missiles Trident II D5, les États-Unis ont substitué des têtes W76 prises sur d'anciens missiles Trident I qu'on envisageait de démanteler. Quoique la puissance de la W76 ne soit que de 100 kilotonnes en comparaison de 475 kt pour la W88, la fin de la guerre froide ajoutée à des problèmes au complexe de production ont conduit le président Georges Bush à ce passer de cette augmentation de puissance.

2 - La sécurité et la fiabilité

M. Chirac a déclaré le 12 juillet, devant le Sénat français, que deux essais serviraient à vérifier la sécurité et la fiabilité du premier étage de deux têtes qui sont censées déjà exister. Pourtant, les armes nucléaires françaises sont sûres et fiables ; aucune information publique n'a jamais dit le contraire. Donc il serait peu justifié de faire des essais nucléaires pour rendre l'arsenal plus sûr et plus fiable. C'est également la situation actuelle aux États-Unis.

La préoccupation dominante en France concerne ce qui arrivera à long terme, lorsque l'arsenal aura vieilli au-delà de sa durée prévue de 20 ans. Ce n'est pas un souci majeur pour la sûreté des têtes nucléaires puisqu'on a jamais trouvé que des problèmes d'âge réduisent de façon significative la sûreté de têtes déjà conformes aux critères de sécurité. Ainsi, la sensibilité des explosifs puissants ne semble pas augmenter avec l'âge.

Pourtant, quelques responsables français craignent que l'état présent de la fiabilité des têtes diminuera quand il faudra, dans un temps indéterminé, remplacer certaines pièces en raison du vieillissement. En conséquence, ils ont dit que des essais seraient nécessaires pour rendre l'arsenal moins sensible aux changements de



matériaux et de techniques de production¹¹. D'après Jacques Bouchard, directeur des applications militaires du CEA, « il faut utiliser des concepts plus robustes et moins sensibles à des variations de paramètres de réalisation. Le premier objectif de cette campagne d'essais est de qualifier ces concepts robustes pour l'avenir »¹².

Tel serait le raisonnement en faveur de l'essai de la TN-75. On pourrait utiliser un dernier essai pour effectuer de légères modifications du modèle, donnant ainsi des assurances aux scientifiques français que la tête pourra être maintenue pendant des années sans frais supplémentaires. Mais ces essais sont plutôt à envisager comme un luxe qu'une nécessité (ce serait bon de les faire, mais ils ne permettraient de faire la différence entre l'efficacité ou l'échec de la tête). Comme la France investira deux milliards de dollars dans le programme PALEN au cours des cinq ans à venir, il faudrait que les problèmes du maintien en état des têtes soient bien graves pour justifier des essais nucléaires (dont chacun coûte 20 millions de dollars) en même temps que le programme PALEN. Apparemment, M. Mitterrand était persuadé que PALEN suffisait.

Un tel argument a été avancé aux États-Unis pendant que le président Clinton réfléchissait à une éventuelle reprise des essais américains. Dans cette situation, on avait jugé que le ALCM W80 était sur-optimisé et qu'il avait besoin de modification. On a pourtant constaté que l'arsenal était déjà suffisamment fiable sans reprendre les essais. M. Clinton a décidé aussi d'investir 2 milliards de dollars, pour l'avenir, dans le programme "Stockpile stewardship" afin de maintenir des experts en armes nucléaires dans les laboratoires et pour construire de nouvelles installations d'expériences pour contribuer à contrôler et à réparer l'arsenal.¹³

3 - Simulations

Chez les responsables français, la justification la plus répandue pour la reprise des essais est la "simulation". Le 14 juillet, M. Chirac a déclaré que le but des

quatre derniers essais serait d'élaborer la capacité de simulation. Selon M. Jacques Bouchard, « les huit essais sont destinés à pouvoir se passer des essais réels pour ne plus utiliser que la simulation, afin de maintenir la crédibilité de la force nationale de dissuasion »¹⁴. Ce programme appelé PALEN (Préparation à la limitation des essais nucléaires) a été commencé après l'essai chinois du 5 octobre 1993. Il avait été proposé par le CEA en 1991 pour compenser la réduction des essais nucléaires pour raisons budgétaires¹⁵.

« PALEN, selon le rapport Galy-Dejean, est un programme ambitieux dont les objectifs ultimes sont d'une part la vérification de la qualité et de la sécurité des armes en service, d'autre part le renouvellement et l'évolution des charges nucléaires de la force de dissuasion sans essai nucléaire d'énergie significative »¹⁶. Deux missions très distinctes sont évoquées ici. La première, maintenir la fiabilité (la "qualité") et la sûreté sont des objectifs convenables et réalisables du programme PALEN, semblables aux buts du programme "Stockpile Stewardship" des États-Unis. Mais la seconde mission, poursuivre le développement et la modernisation de l'arsenal, n'est ni justifiable ni faisable en tant que but du programme PALEN. Si on présente ainsi le programme PALEN, on trompe le peuple français.

Si un tel programme de simulation était faisable, le traité d'interdiction total des essais serait dénué de sens. L'objectif central d'une interdiction des essais est de mettre fin au développement d'armes nucléaires plus avancées, donc de terminer la course qualitative aux armements. Pour cette seule raison, on ne devrait pas poursuivre un tel programme.

Heureusement, il est peu probable qu'un tel programme soit réalisé. Les limites de PALEN sont affirmées dans le rapport Galy-Dejean : « Malgré l'intérêt prioritaire de ce programme, il faut admettre, semble-t-il, que l'on ne pourra jamais simuler totalement les essais nucléaires. »¹⁷ Les interactions et les phénomènes divers qui ont lieu pendant une explosion thermonucléaire sont trop compliqués pour être modélisés par l'ordinateur ou par des expériences non-nucléaires au-dessus du sol. Par

conséquent, on ne pourrait pas développer et certifier des armes nucléaires avancées sans essais.

En plus de cette fausse promesse de la simulation, les responsables français prétendent à tort que les États-Unis ont déjà un tel système. Selon M. Hervé de Charrette, ministre des Affaires étrangères, la France a besoin de faire partie du club des nations qui possèdent la technologie de simulation — un club d'ailleurs dont le seul membre sont les États-Unis¹⁸. En fait, les États-Unis n'ont pas de système de "simulation" mais ils projettent plutôt un programme de nouvelles installations d'expériences pour contribuer à maintenir l'arsenal sous le régime du CTB. Bien que ce programme excède peut-être les vrais besoins, il ne comporte pas de développement d'armes plus avancées avec des simulations d'essais nucléaires.

Alors que veut dire Jacques Bouchard lorsqu'il dit que les essais sont pour les "simulations" ? Peut-être affirme-t-il que la France utilisera les essais afin de repérer les caractéristiques de performance des armes actuelles ; ces repères amélioreraient l'exactitude des calculs d'ordinateurs pour modéliser la performance des têtes nucléaires de l'avenir. Pourtant, cela n'est pas un bon argument pour la reprise des essais. On aurait déjà recueilli de tels renseignements sur les essais nucléaires lors d'expériences préalables et de futurs calculs théoriques pourront être comparés aux résultats existants. Il est peu probable que des renseignements supplémentaires soient un facteur déterminant dans la fiabilité à venir des armes nucléaires françaises. Selon M. Mitterrand : « Il faut que le programme de simulation se fasse sans essais nouveaux. C'est difficile ? Alors, il faut chercher. C'est votre métier de chercher et vous en avez la compétence. Nous disposons d'assez de savants, d'assez de chercheurs, d'assez d'ingénieurs, d'assez d'imagination et de courage ! »¹⁹

Bien que le repérage des caractéristiques des têtes existantes soit peut-être une raison secondaire convenable pour conduire les essais, ce n'est probablement pas la raison principale.

Conclusion

Une vue d'ensemble des informations publiques nous conduit à conclure que l'argument technique pour la reprise des essais nucléaires français est faible. Aucun des essais ne semble aborder des problèmes qui mettraient en péril la force de frappe française. Au contraire, les sept ou huit essais envisagés pourraient comporter des coûts politiques importants et compromettre le succès d'un régime de non-prolifération et la conclusion d'un traité d'interdiction totale des essais. La charge de la preuve incombe au président Chirac de montrer que ses actions sont justifiées. D'autre part, s'il existe des justifications convaincantes pour les essais que la France n'a pas encore annoncés, elle

devrait les rendre publiques sans délai. Le niveau de précision dans les informations publiques n'est pas très élevé, les débats sur le même type de questions aux États-Unis sont beaucoup plus précis. De meilleures informations seraient bien accueillies.

Traduction de Robert et Mary Davis

- 1) "Mitterrand says No New Nuclear Tests", *Reuter*, 5 mai 1994.
- 2) En août, les États-Unis et la France ont annoncé leur soutien pour un CTB qui interdirait les essais de faible puissance. On avait supposé auparavant que la France voulait conduire des essais jusqu'à une puissance de 200 tonnes de TNT et que les États-Unis demandaient une limite de 500 tonnes.
- 3) Conférence de presse au Palais de l'Élysée, le 14 juillet 1995, citée dans "Point de presse de Monsieur Jacques Chirac, président de la République, à l'occasion de la fête nationale".
- 4) M. Chirac explique les raisons techniques des essais nucléaires français, *Le Monde*, 14 juillet 1995.
- 5) René Galy Dejean, et al., *La simulation des essais nucléaires*, Assemblée nationale, 15 décembre 1993, p.38.
- 6) CEA, *Rapport annuel 1994*, Paris, CEA, 1995, p. 38.
- 7) Intervention de M. Gérard Errera, ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de la Conférence du désarmement, en séance plénière, le 10 août 1995.
- 8) Galy-Dejean, *op. cit.*, p. 58
- 9) Bruno Barrillot, CDRPC, communication personnelle, le 12 juillet 1995.
- 10) "French Nuclear Program", Associated Press, le 11 novembre ?
- 11) R. L. Garwin et al., *A report on Discussions Regarding the Need for Nuclear Test Explosions to Maintain French Nuclear Weapons under a Comprehensive Test Ban*, Federation of American Scientists and Natural Resources Defense Council, Janvier 1995, pp. 13-17 et pp. 19-21.
- 12) Jacques Bouchard, "Essais : quelle querelle d'experts ?", *Libération*, 3 août 1995.
- 13) Voir aussi Collina, Tom Zamora & Ray E. Kidder, "Shopping Spree Softens Test Ban Sorrows", *Bulletin of the Atomic Scientists*, juillet-août 1995, pp. 23-29.
- 14) Jean de Galard, "Des avis d'experts sur les essais nucléaires", *Air et Cosmos*, 23 juin 1995.
- 15) Galy-Dejean, *op. cit.*, p. 52.
- 16) Galy-Dejean, *op. cit.*, p. 53.
- 17) Galy-Dejean, *op. cit.*, p. 54.
- 18) De Charrette, interview, *France-Inter Radio Network*, 14 juin 1995, traduit dans FBIS-WEU-95-115, 15 juin 1995, p. 16.
- 19) Jean Guisnel, *Libération*, 8 juin 1995.



Le président Chirac au-dessus des lois ?

Alors qu'il s'agit d'essais nucléaires souterrains, il semble que le président de la République soit dans un nuage qui pour les juristes le met hors-la-loi. Quelque soit le président de la République, la raison d'État, ce monstre froid qui justifie toutes les barbaries, est bien hors du droit, qu'il s'agisse de décider de couler le Rainbow Warrior en 1985 ou aujourd'hui reprendre les essais nucléaires.

Michel Prieur*

Selon une affirmation récente de M. Lionel Jospin à la télévision, ces essais seraient conformes au droit. Il n'en est rien. Il est en effet étrange de voir une décision aussi importante annoncée lors d'une conférence de presse sans être ni signée, ni publiée au *Journal officiel*. Il s'agit néanmoins d'un acte officiel du président de la République qui en tant que tel, dans un État de droit, doit pouvoir faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'État. Ne risque-t-on pas de découvrir à cette occasion que l'État nucléaire est un État au-dessus des lois, autrement dit totalement arbitraire ? En effet, aucun texte ne précise comment une telle décision doit être prise. La Constitution partage maladroitement les responsabilités en matière de défense nationale entre le président de la République et le Premier ministre. Si l'on admet sur la modeste base, probablement inconstitutionnelle, d'un décret du 14 janvier 1964 que le président décide d'engager les forces nucléaires, la décision d'effectuer des essais nucléaires semble plutôt se rattacher au fonctionnement et à l'entretien des armées qui sont de la compétence du Premier ministre et du ministre de la Défense nationale. En tout état de cause les pouvoirs du président de la République de l'article 15 de la Constitution ne peuvent être exercés qu'avec le contre-seing du Premier ministre, ce qui n'a pas été le cas. Un

des grands apports du droit de l'environnement est de soumettre les activités de la défense nationale aux mêmes principes et règles de fond que les activités civiles de l'État ou les activités des particuliers. De ce fait et en l'absence de toute dispense expresse, les essais nucléaires devaient être soumis à enquête publique, étude d'impact et à autorisation préalable au titre de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Si les nouveaux principes énoncés dans la loi Barnier du 2 février 1995 ont un sens et une utilité, ils doivent également pouvoir s'appliquer : principe de précaution et de participation, droit de chacun et droit des générations futures à un environnement sain, sans oublier le droit à la santé qui est constitutionnellement protégé.

Enfin le droit international de l'environnement qui s'impose à la France comporte un nombre impressionnant de dispositions qui, au-delà de la morale internationale, obligent à ne faire aucun acte qui risque de porter atteinte à l'environnement d'autres États ou aux espaces internationaux. L'écosystème marin et les fonds sous-marins sont assez fragiles pour mériter une attention particulière. De façon très précise la convention de Nouméa de 1986 sur la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région Pacifique Sud, applicable en Polynésie française, protège le milieu marin et son sous-sol. Quant à la convention européenne des droits de l'homme, recours suprême contre l'arbitraire, elle exige la possibilité d'un recours effectif pour les violations commises par des personnes agissant dans l'exercice de

APPEL DES JURISTES CONTRE LA REPRISE DES ESSAIS NUCLÉAIRES

Considérant la reprise des essais nucléaires comme contraire au droit pour les raisons suivantes :

- violation de la Constitution (incompétence du président de la République au titre de l'article 15, absence de contreseing du Premier ministre contraire à l'article 19) ;
- violation des principes généraux énoncés par la loi Barnier, du 2 février 1995 (principe de précaution, principe de participation, droit de chacun et des générations futures à un environnement sain) ;
- violation du droit de l'environnement en l'absence d'enquête publique, d'étude d'impact et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ;
- violation des règles et principes de droit international,
 - a) en matière d'environnement (Déclaration de Rio, Convention de Nouméa sur la protection de l'environnement dans la région Pacifique Sud),
 - b) en matière de droits de l'homme (droit à la vie, droit à la santé, discrimination affectant une minorité nationale, absence de recours effectif),
 - c) en matière de droits humanitaires (Conventions de Genève et Traité de non-prolifération nucléaire),

les juristes prient le président de la République dans l'attente de la décision de la Cour internationale de Justice saisie par l'Assemblée générale des Nations unies sur le point de savoir si le droit international permet de recourir à la menace de l'emploi d'armes nucléaires, de rétablir le moratoire jusqu'à la signature du traité d'interdiction des essais nucléaires.

Jean-Jacques de Félice, avocat
et Michel Prieur, professeur de droit

Nom, qualité, adresse, adhère à l'appel des juristes contre les essais nucléaires.
Soutien financier ci-joint à : ADEPAL, Montaigut, 87500 Saint-Yrieix

leur fonction officielle et interdit toute discrimination affectant une minorité nationale. Puisque les essais nucléaires ne présentent aucun risque présent ou futur pour les populations locales et leur environnement, pourquoi ne pas les réaliser en métropole comme l'a suggéré récemment avec sagesse M. Jacques Bouchard, directeur des applications militaires du CEA devant la Commission de la défense nationale de l'Assemblée nationale (*Le Monde*, 22 juillet 1995) ?

En tout état de cause la reprise des essais nucléaires devrait être suspendue tant que la Cour internationale de Justice saisie par l'Assemblée générale des Nations unies ne s'est pas prononcée sur le point de savoir si le droit international permet de recourir à la menace de l'emploi d'armes nucléaires.

*Président de l'Association européenne de droit de l'environnement

ENVELOPPES ILLUSTRÉES DU MDPL

JAMAIS PLUS HIROSHIMA

Bombe atomique

Suicide universel



**VIENT DE
PARAÎTRE**

70 F. les 95 ex.
280 F. les 500 ex.
500 F. les 1 000 ex.
port compris

« Accepter l'arme atomique, c'est se rendre complice par nonchalance ou passivité, du plus abominable forfait que l'Homme ait jamais prémédité contre l'Homme » (Jean Rostand)

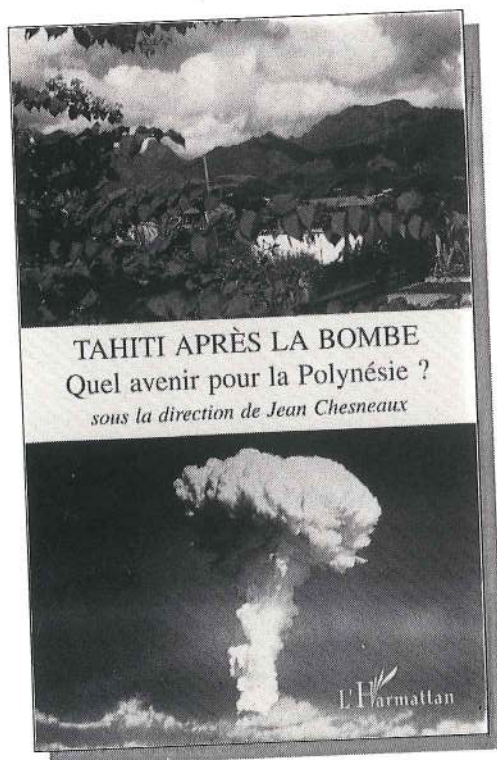
Enveloppes illustrées à commander au: MDPLS - 142 rue des Alliés 42100 Saint-Étienne (70 F les 95 francs)

À commander au MDPL,
142 rue des Alliés, 42100 Saint-Étienne

**BONNES FEUILLES**

Tahiti après la bombe

Quel avenir pour la Polynésie ?

**Extrait de Tahiti après la bombe
Quel avenir pour la Polynésie ?**

sous la direction de **Jean Chesneaux** avec les contributions de **Gilles Blanchet, Jean-Jo Scemla, Bruno Barrillot, François Ravault, Claire-Lise Ott et Marie-Pierre Bovy**

Paris, L'Harmattan, 1995, 186 pages, 110 F.

Disponible auprès du CDRPC, voir le bon de commande inclus dans ce numéro

Au moment de conclure, il faut rappeler que ce travail est le fruit d'une libre réflexion sur ce que pourrait être l'avenir de la Polynésie française, après le départ du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) qui en a rythmé l'évolution depuis trente ans. Réalisée par des personnes qui se préoccupent de l'avenir du Territoire mais excitent avant tout de leur qualité de citoyen, cette réflexion ne prétend pas apporter de réponses toutes faites à une situation complexe. Face aux questions que soulève le moratoire nucléaire décidé en 1992, elle se propose seulement de contribuer au débat, en livrant au lecteur des informations, des points de vue et des interrogations.

Une des idées qui sous-tendent cette étude, est que, si la Polynésie se trouve engagée dans un développement de type occidental, elle dispose néanmoins d'une marge d'initiative qui lui permet de mieux maîtriser ce processus pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population.

La démarche suivie s'est d'abord tournée vers le passé pour apprécier les transformations survenues depuis que le gouvernement français a décidé de poursuivre dans le Territoire ses expériences nucléaires. Elle s'est ensuite penchée sur l'évolution du TOM et la montée de difficultés qu'aggrave la remise en question de cette politique. Elle s'interroge enfin sur la possibilité d'en sortir et de mettre sur pied un développement plus équilibré et durable.

La rétrospective présentée ici souligne l'ampleur des changements survenus depuis l'arrivée des Européens, il y a deux siècles. Elle met aussi en évidence une continuité indéniable. Ainsi l'ouverture sur le monde extérieur et la souplesse d'adaptation aux valeurs occidentales, qu'ont manifestées les Polynésiens dès les premiers contacts, demeurent d'actualité. Il en va de même pour la fascination que continue à exercer cette

partie du monde sur les Occidentaux. Fascination qui les pousse, aujourd'hui encore, à s'en faire une représentation mythique et, par contrecoup, à s'interroger sur leurs propres valeurs. Le Centre d'expérimentation a brouillé cette image, mais moins qu'on aurait pu le penser. La mise au point de l'arme nucléaire dans des sites idylliques n'a fait qu'entretenir l'utopie et prolonger l'ambiguïté qui ont accompagné la présence européenne. Une illustration optimiste en est donnée par la foi au progrès technique, tandis que l'image d'un paradis perdu par la faute de l'homme ou celle du "bon sauvage" perverti par la "civilisation" en est la vision pessimiste. De façon plus prosaïque, le CEP et les changements qu'il a entraînés ont eu pour effet de bannir une perspective d'indépendance qui semblait à portée de main dans le contexte du Pacifique des années 60 et de rejeter "l'avant-CEP" dans ce temps immémorial que les difficultés présentes poussent à revisiter avec un brin de nostalgie et la volonté de défendre une identité menacée.

Le CEP a en effet créé un choc qui ne peut être comparé qu'au choc colonial. En moins de dix ans, le Territoire est passé d'un mode de vie rural et d'une économie de traite, assise sur l'exportation de quelques produits de base, à un mode de vie urbain et à une économie tertiaire fondée sur les importations et la fourniture de services. En même temps que l'effort productif se ralentissait, la consommation se multipliait et le niveau de vie se hissait à la hauteur de celui de la métropole. Selon la règle, le boom économique du début des années 60 s'est opéré dans la précipitation et s'est illustré par une croissance exponentielle, qui n'a pu être que partiellement maîtrisée. Elle s'est faite par à-coups et n'a bénéficié qu'à certains secteurs d'activité et à certaines couches de la population. Les inégalités existantes se sont creusées et de nouveaux clivages sont apparus. Une conjoncture moins porteuse les a accentués, en dépit des tentatives de rééquilibrage entreprises par l'État. Celui-ci a essayé de pallier le reflux des activités militaires en augmentant ses activités civiles : il a tenté de donner un "second souffle" à l'économie en multipliant les infrastructures, en modernisant les activités traditionnelles et en lançant de nouvelles. Mais ses efforts n'ont pas produit les résultats escomptés et le Territoire est devenu de plus en plus tributaire du soutien de la métropole. Cette tendance a été amplifiée par le fait que, si elles n'ont pas obtenu l'indépendance, les autorités territoriales ont obtenu des contreparties financières substantielles. Elles ont aussi tiré parti d'une politique de décentralisation qui leur a permis de devenir plus autonomes et de renforcer leur marge de manœuvre dans l'obtention, la gestion et l'utilisation des fonds publics.

Même si cette constatation n'épuise pas la réalité, l'argent de l'État apparaît donc comme une rente obtenue en échange de la poursuite des expériences nucléaires. Et, bien que le reflux du CEP ait commencé à se produire dès la fin des années 70 et se soit accentué dans la deuxième moitié des années 80, le versement de cette rente s'est maintenu. Il n'a pas davantage été interrompu par le moratoire des expériences,

décidé en avril 92. Cet événement n'en a pas moins eu un vif retentissement, d'autant plus qu'il a été décidé soudainement par la plus haute autorité de l'État, dans un contexte géopolitique international en pleine mutation, comme nous l'avons rappelé dans la présentation de ce volume (moratoires russe et américain).

Tout laisse à penser qu'il ne s'agit pas cette fois d'une interruption passagère, comme il a pu s'en produire dans les années écoulées, mais du prélude à une cessation définitive des essais, échéance depuis longtemps annoncée et jusqu'ici toujours différée.

La mesure a alourdi le climat de crise dans le Territoire, pesé sur des activités déjà déprimées et élargi le fossé entre une minorité privilégiée et une masse défavorisée. Elle ne rend que plus nécessaire la reconversion que doit entreprendre le Territoire. Elle la rend aussi plus délicate, car, en même temps que ses moyens se restreignent, l'État a moins de raisons de continuer à verser les fonds sur lesquels le TOM a fini par asseoir sa politique. Le Pacte de Progrès, conclu en 1993, l'illustre bien. Il fixe pour une période de cinq ans renouvelable le montant des concours métropolitains et les subordonne à une remise en ordre des finances du Territoire et à des réformes de structure qui devraient le conduire à s'appuyer davantage sur ses ressources et à mettre en valeur les productions pour lesquelles il semble disposer d'avantages particuliers. Mais le succès de l'entreprise n'est pas assuré, car elle s'appuie sur un partenariat peu convaincant et mise sur des activités aléatoires et finalement peu concurrentielles. Elle se base surtout sur une conception technocratique du développement, qui privilégie une approche comptable, dont le premier souci est de comprimer les coûts et de réduire les dépenses et la demande.

Pour avoir des chances d'aboutir, la reconversion, dont chacun reconnaît la nécessité, doit rompre avec les habitudes acquises, opérer une reconversion des mentalités, en même temps qu'elle doit prendre en compte les réalités présentes et se tourner résolument vers l'avenir ; elle doit enfin et surtout s'appuyer sur le concours actif de la population.

Au moment où le désengagement de l'État est à l'ordre du jour et semble faire l'objet d'un consensus sur les plans national et local, il paraît difficile de miser sur ce même État pour faciliter l'entrée du Territoire dans une économie de marché concurrentielle à laquelle rien ne l'a préparé. Il paraît aussi illusoire de s'appuyer sur l'actuelle couche dirigeante, qui a été la grande bénéficiaire de la situation à laquelle il s'agit de remédier.

On peut pareillement être sceptique sur le changement dans la continuité que préconisent les responsables administratifs, soucieux d'éviter toute incursion dans le champ politique. Une telle orientation permet de minimiser les difficultés de la situation actuelle, mais tend aussi, comme le montre l'expérience passée, à perpétuer le statu quo.

Celui-ci est de plus en plus difficile à maintenir, car ce sont les bases mêmes du développement territorial qui sont ébranlées avec la diminution des activités produc-



tives et des rentrées financières, et avec une intégration croissante dans les rouages de l'économie mondiale. Depuis 1987, on assiste au fléchissement des activités, à la baisse du niveau de vie, au creusement des inégalités et à la dégradation grandissante de l'environnement.

En ce printemps 1995, la conjoncture n'est pas favorable à la reprise des essais et, s'ils reprenaient, ce ne serait probablement que pour une brève période jugée indispensable à leur poursuite en laboratoire.

Il est donc urgent pour le Territoire d'envisager sérieusement un développement qui mobilise ses propres ressources, plus que celles de l'extérieur. Mais il est douteux qu'il puisse y parvenir sur la base d'une logique "managériale" et d'une croissance compétitive.

Plutôt que de restreindre l'horizon à celui de "l'entreprise", ne faut-il pas l'élargir à l'ensemble de la société et privilégier une approche où l'éthique l'emporte sur l'économique et où l'homme ne soit pas réduit à un facteur technique ?

Une approche globale et du recul sont indispensables pour formuler les objectifs à long terme qui donnent leur sens à l'action quotidienne. Il n'est pas besoin pour cela de revenir à "l'État-Providence" et de s'en remettre à des autorités lointaines, coupées des réalités ou à une élite dirigeante campant sur ses privilèges. Au moment où l'exclusion et le chômage constituent des problèmes de société et où, dans le corps social, l'aspiration à plus d'autonomie le dispute à l'anomie, c'est vers la base qu'il importe de se tourner. Et la meilleure façon d'y parvenir n'est pas d'agir à sa place, comme tend à le faire l'État, en justifiant son intervention par une solidarité collective qui déresponsabilise l'individu et le renvoie à la sphère privée. Elle est de le considérer comme un citoyen et comme un membre à part entière de sa communauté d'appartenance. Pour cela, il faut s'appuyer sur les instances qui le représentent réellement. Ce sont les associations, les coopératives, les ONG et les syndicats, qui, regroupés sous le vocable de "société civile", ont l'avantage d'être en contact direct avec lui. Une proximité qui, conjuguée à leur flexibilité et leurs motivations altruistes, leur permet de mieux répondre aux aspirations et aux besoins locaux. De fait, ces groupes constituent un outil privilégié pour susciter de nouvelles dynamiques et recréer les liens et la cohésion sociale dont on déplore l'affaiblissement ou même la disparition.

Ils semblent aujourd'hui les mieux placés pour soutenir l'affirmation de l'identité maohi, la défense des droits des insulaires, la protection de leur environnement, la mise en œuvre d'actions de formation et de microprojets de développement enracinés dans la culture et les savoir-faire locaux. Leur action peut enfin faciliter l'émergence d'une économie plus solidaire où l'intégration des uns ne soit pas synonyme de l'exclusion des autres, comme elle peut aider les Polynésiens à accéder à la modernité sans renier leurs origines, en prenant appui sur leurs qualités propres.

Mais il ne faut pas nourrir d'illusions excessives sur la signification et la portée d'un "développement à la base" qui, s'il est à la mode, n'est pas une panacée. Tout indique, par exemple, que le consensus et la solidarité dont on constate la disparition à l'échelle du Territoire ont pareillement disparu à l'échelon local. Ici comme là, les conduites dynamiques et les élans de générosité voisinent avec les surenchères, les concurrences, les phénomènes de clientélisme, de corruption et "d'effets d'annonces".

On peut aussi s'interroger sur la représentativité effective de certaines organisations qui se présentent comme des porte-parole de la base. D'autres courent le risque d'être récupérées par des bailleurs de fonds qui orienteront leurs interventions. On peut enfin craindre que ne se développe de la sorte une nouvelle forme d'encadrement des populations, préparant la relève d'une emprise étatique désormais amoindrie et œuvrant comme un nouveau facteur d'intégration à l'économie de marché. C'est tout le problème de la démocratie représentative et de l'articulation des niveaux local, territorial et national qui se trouve ainsi posé, sans recevoir de réponse satisfaisante dans le cadre d'un statut qui continue à osciller entre l'autonomie, la décentralisation et la simple déconcentration.

En métropole même, la décentralisation n'a pas réussi à donner une légitimité politique et démocratique à une autonomie accrue des collectivités locales. Prise au piège d'une gestion complexe, elle paraît peu à peu remise en cause par l'État qui interprète de façon restrictive les nouvelles libertés locales. Pour favoriser une participation active des insulaires, il faudrait une répartition plus claire des compétences entre l'État et le Territoire, une décentralisation qui ne se limite pas à un réaménagement institutionnel, mais procède d'une volonté commune, s'enracine dans des valeurs partagées et s'inscrit dans un véritable projet de société. C'est ce projet qui fait aujourd'hui défaut, et les inconnues auxquelles se trouve confronté le Territoire sont si nombreuses qu'elles l'ont plongé dans une crise multiforme où on peut repérer :

— Une crise de légitimité de la classe politique qui a exploité les avantages de l'autonomie à son seul bénéfice ; elle s'est trouvée au centre de scandales politico-financiers qui l'ont discréditée, au moment où il lui aurait fallu assumer les responsabilités découlant d'un moindre engagement de l'État. Pas plus qu'elle, l'opposition n'a élaboré de projet cohérent et n'offre de solution de rechange à des problèmes qui sont d'ordre éthique et culturel autant qu'économique.

— Une crise sociale qui s'approfondit avec la poursuite de l'urbanisation et de l'exode rural, comme avec le développement des inégalités de revenus et les phénomènes d'exclusion et de chômage, frappant tous ceux qui ne gravitent pas autour de l'administration et des services.

— Une crise d'identité de la majorité des Polynésiens qui ont perdu leurs repères et constatent la vanité de leurs efforts pour se raccrocher aux nouvelles valeurs

dont on leur a vanté les mérites. Dans un tel contexte, la revendication d'une identité maohi n'apparaît pas seulement comme une démarche légitime mais comme une réaction de méfiance à l'égard d'une citoyenneté tronquée et d'un processus d'intégration, qui fait peu de cas des spécificités locales et contribue à leur disparition en même temps qu'il les idéalise.

Cette crise généralisée ne permet pas de répondre aux problèmes en suspens. Là où il serait nécessaire de s'appuyer sur ses propres forces et ressources pour réduire la dépendance de l'extérieur, l'état d'ankylose et d'abdication, engendré par la récession et un assistanat omniprésent, s'y oppose. Il débouche, au contraire, sur un souci de sécurité matérielle et une volonté de préserver les acquis, qui rendent improbable un changement radical de la situation, réduisent la portée de l'autonomie et rendent peu crédible la revendication d'une minorité indépendantiste.

L'État ne semble pas d'un grand secours pour résoudre ces problèmes. Depuis 1945, sa ligne de conduite dans les DOM-TOM se caractérise par un double souci de décoloniser techniquement et de consolider politiquement son engagement outre-mer. Il a aujourd'hui tendance à s'appuyer sur la crise que traverse le Territoire pour restaurer son autorité et une domination mises à mal par la décentralisation et par l'idéologie ultra-libérale favorable au remplacement de l'économie administrée par l'économie de marché. Il s'emploie à justifier son effort de remise en ordre et de reprise en mains par une obligation de solidarité et une responsabilité léguée par l'histoire. Mais le but recherché est moins de transformer la société polynésienne, que d'éviter une rupture et une explosion sociale qui menaceraient l'ordre établi.

L'État mise moins sur un développement d'activités productives jugé aléatoire, que sur des activités d'utilité sociale, privilégiées au nom de l'équité ou de l'égalité. Parallèlement, il continue à mettre en avant ses intérêts économiques et stratégiques et ne se soucie guère de leur contradiction possible avec ceux du Territoire. Pour les faire prévaloir, il s'appuie sur la couche sociale qui lui est la plus favorable et n'hésite pas à pratiquer une politique de clientèle, dont il est le premier à récuser le principe.

La crise que traverse le Territoire est accentuée par le contexte du CEP mais elle ne lui est pas propre et se retrouve dans l'ensemble des DOM-TOM. On peut se demander si elle n'illustre pas un changement d'époque, et la difficulté qu'ont l'État et ses possessions d'outre-mer à définir entre eux de nouveaux rapports, alors que leurs relations réciproques et celles qu'ils ont avec l'extérieur ont profondément changé. Avec l'accélération de cette tendance, les schémas sur lesquels continuent de s'appuyer les administrations se révèlent de plus en plus inadaptés, et c'est l'intervention même de l'État qu'il convient de repenser en profondeur. On convient aujourd'hui qu'il ne saurait être omniprésent, pas plus qu'il ne saurait s'effacer au profit du marché, mais qu'il lui appartient de jouer un rôle d'attributeur et de garant de

l'intérêt général. Il en va de même outre-mer où est depuis longtemps révolu le temps d'un État-providence et d'un État-gendarme, régentant des populations jugées incapables de prendre en mains leur propre destinée.

Voilà l'évidence: c'est bien sur un plan politique que se joue l'avenir du Territoire. Si des actions locales peuvent en infléchir le cours, elles ne peuvent à elles seules en changer radicalement la trajectoire. La présence du CEP avait renforcé les liens avec la métropole et enfermaient ainsi le Territoire dans une dépendance durable. Est-il possible de changer cela et comment ?

Pour que l'État et le Territoire puissent envisager un avenir commun, il faut cesser de s'enfermer dans l'alternative entre l'indépendance et le maintien dans la République, et trouver une formule ouverte conjuguant l'identité du Territoire et son appartenance à des entités plus vastes. Pour commencer, l'État ne doit plus s'en remettre à une élite dirigeante qui lui est acquise mais n'est aucunement représentative. Il doit encourager un processus démocratique de prise en charge progressive de leur destin par les Polynésiens.

S'interroger sur "l'après-CEP" en Polynésie c'est donc, en dernière analyse, s'interroger sur la démocratie polynésienne. Car le CEP qui, chez nous en métropole, échappait déjà à tout contrôle des citoyens, n'a guère favorisé non plus l'épanouissement démocratique de la Polynésie. Que la démocratie soit la référence fondatrice de la Constitution de la V^e République, laquelle régit le TOM polynésien, ne garantit pas pour autant à la société polynésienne un caractère authentiquement démocratique. Ce caractère ne peut pas dépendre seulement du calendrier intermittent des consultations présidentielles, européennes, parlementaires, territoriales, municipales ; non plus que des intrigues politiciennes dont ces élections sont l'objet, de la part des cliques rivales de la classe politique du Territoire. La présence du CEP a rendu plus visibles, plus béants encore ce vide et ce divorce, en mettant à la disposition des seules élites locales, sans aucune concertation avec le peuple maohi, des fonds considérables, dont l'utilisation est très éloignée des vraies priorités de celui-ci.

L'émergence de nouvelles forces électorales — ainsi les indépendantistes — suffit-elle à assurer une transformation politique en profondeur ? Comment les forces vives de la société civile polynésienne peuvent-elles instaurer un partenariat civique qui soit durable et pas seulement intermittent, qui soit participatif et non plus restreint aux seuls états-majors politiques ? Une démocratie polynésienne élargie, notamment à ces forces de la société civile, peut beaucoup pour rendre aux Maohi, comme aux autres résidents des archipels polynésiens, la maîtrise de "l'après-CEP", grâce à un modus vivendi démocratiquement négocié entre l'État et le Territoire.

Gilles Blanchet, Jean Chesneaux, Claire-Lise Ott



TRANSFERTS D'ARMES

Asie du Sud-Est : armée jusqu'aux dents

En complément au dossier paru dans le dernier numéro de Damoclès, sur l'Indonésie et la campagne pour l'arrêt des ventes d'armes dans cette région, voici le dernier volet que nous n'avions pas pu publier par manque de place.

Martin Broek*

Selon François Heisbourg, vice-président de Matra, la région toute entière achète des armes en grandes quantités, situation dangereuse à comparer avec celle de l'Europe à la veille de la première guerre mondiale.

Après les guerres de Corée, du Vietnam, du Cambodge, images de la "guerre froide" dans cette région (Asie du Nord et du Sud-Est) ; cinq ans après la réunification de l'Allemagne, deux points noirs subsistent : Corée du Nord et du Sud ; Taïwan et la Chine.

Une région d'un grand intérêt géostratégique ?

Cette région est d'un grand intérêt géostratégique pour les États-Unis et le Japon dans leur approvisionnement en pétrole du Moyen-Orient. Elle évite un détour de 5 000 kilomètres. Elle ne permet pas la circulation des sous-marins, d'où la nécessité de voies maritimes pour aller de l'Océan indien au Pacifique Ouest et vice-versa.

L'expansion économique rend ces voies maritimes encore plus importantes et la fermeture en 1988 par l'Indonésie des détroits de Lombok et Sunda, qui les considère comme des eaux nationales, provoque des protestations fortes des États-Unis, Japon, Grande-Bretagne, Allemagne, Australie et Nouvelle-Zélande.

Cet intérêt géostratégique se retrouve dans le regroupement de la marine indonésienne dans les années 1990 et la surveillance des détroits (Malacca). Il est aussi dans les conflits autour des îles de la mer de Chine du Sud et

lié au développement du commerce avec l'Union européenne et l'ALENA. L'importance économique du Japon dans le Sud-Est asiatique en est aussi un élément (6^e rang pour la population, 3 fois la puissance économique de l'Allemagne, 4 fois celle de la France et de la Grande-Bretagne réunies, 2/3 celle des États-Unis).

La croissance économique de la région (23 pays) est la plus rapide du monde, ce qui signifie pas une amélioration correspondante de la situation des individus.

Luttes d'influence

Les luttes d'influence dans cette région ne sont pas terminées ; elles évoluent. L'Inde et le Japon s'y développent. La Russie perd du terrain, la Chine renforce sa puissance militaire et fournit des armes à la Birmanie.

Les États-Unis restent la puissance prédominante. La réduction de sa présence militaire y est plus faible qu'en Europe (12 % contre 57 %). Ses bases navales sont remplacées par des Forces de réactions rapides (Océan indien, Golfe persique).

L'armée japonaise est parmi les plus fortes du monde. Elle peut agir à l'extérieur de son territoire grâce à l'acquisition d'avions ravitailleurs, navires de transports et prochainement de petits porte-avions. Sa puissance est renforcée par sa possibilité de produire des armes nucléaires en 24 heures. Les dépenses militaires ne représentent que 1 % du PNB. Cependant les chiffres de 1990 montrent qu'elles sont au 3^e rang après les USA et l'URSS. Mais les relations du Japon avec les autres pays de la région sont entachées par l'expansionnisme des années 30 et la deuxième guerre mondiale. L'Inde, grâce à sa force militaire (missiles, marine) est influente et cherche à se rapprocher de l'ASEAN face à la Chine.

La Chine est la menace principale de la stabilité dans la région (affaire des îles Spratleys). Bien que disposant d'une armée importante, son armement est médiocre. Ses investissements militaires sont faibles bien qu'une modernisation s'opère. Le nombre n'est plus la stratégie d'aujourd'hui. Les militaires pensent rattraper le niveau technologique vers l'an 2000. Bien que ne pouvant se comparer aux "grands", les petits de la région doivent compter avec elle et réclament la présence des USA.

L'ASEAN : organisation régionale de défense ?

L'ASEAN de 1967 (5 pays) devait être un rempart contre le communisme en Indochine. Elle se développe en organisation de défense. Il existe une tension entre ses membres. Exemple de l'Indonésie qui exerce des pressions sur les Philippines, la Malaisie et la Thaïlande pour empêcher une conférence sur les droits de l'homme qui comprenait le Timor oriental.

Les pays de l'ASEAN veulent une région stable pour assurer la prospérité économique. L'affaire du Timor oriental déstabilise l'Indonésie qui veut maintenir la règle hollandaise que l'Indonésie doit rester une seule nation.

La coopération militaire est surestimée sauf pour les menaces mineures (contrebande, immigration). Elle dépendra de la présence ou pas des USA et de la cohésion du bloc économique. En attendant, l'unité militaire n'existe pas du fait de l'absence d'un programme commun d'armement comme l'a fait l'OTAN. Une coopération unilatérale exige une harmonisation des armements.

Contrairement à ses origines, l'ASEAN a développé ses relations avec le Vietnam, dont l'économie se libéralise, et ce dernier y dispose d'un observateur. La coopération économique reste surtout bilatérale. Les tarifs douaniers sont nombreux et élevés. Les échanges représentent 15 % du commerce total, alors qu'il est de 66 % avec l'Union européenne.

L'APEC, forum favorisant les relations entre les pays d'Asie et ceux du Pacifique, créé en 1993, fut utilisé par les États-Unis comme moyen de pression sur les pays européens lors des discussions du GATT.

C'est un moyen pour les petits pays de contrebalancer le poids de la Chine et du Japon par l'entrée des États-Unis et influencer sur les pays de l'ALENA et d'Europe, autres blocs économiques. Ils craignent cependant que les USA ne transforment l'APEC en instrument de coercition économique. La proposition australienne de créer une communauté économique fut vigoureusement repoussée. La Malaisie méfiante des liens étroits avec les États-Unis prit l'initiative d'un comité à l'intérieur de l'APEC pour développer un protectionnisme plus fort.

Des critiques s'adressèrent aux États-Unis accusés d'utiliser les droits de l'homme comme moyen de chantage. À la réunion de mai 1994 à Singapour, la politique

de Clinton fut durement critiquée. L'APEC veut clairement contrôler la politique de la région et les États-Unis rencontrent une opposition grandissante dans sa recherche de rééquilibrage du commerce avec la Chine et le Japon.

L'ASEAN pourrait opter pour de plus grandes relations avec le Japon qui a investi deux fois plus que les États-Unis dans ces pays, Taïwan, la Corée. Le Japon et les États-Unis travaillent à dominer la région ensemble, cependant que les USA surveillent le Japon. En équilibrant Japon et États-Unis, l'ASEAN contrebalance la Chine.

Nouvelle course aux armements ?

Les programmes d'achats d'armes augmentent à des niveaux très élevés et contrastent avec le déclin général ailleurs. Cela est rendu possible par le boom économique. En regard de l'OTAN l'augmentation est considérable bien que l'Indonésie ne reconnaisse que 1,5 % de son PNB.

Pour protéger les voies maritimes pour leur commerce, ces pays de l'ASEAN développent leurs forces navales à la fois pour les défendre voire pour passer à l'offensive.

Y a-t-il une course aux armements ou simplement une modernisation des armées rendue possible par la croissance économique ? Certains voient l'insécurité et la menace liés aux conflits dans la région pour expliquer ces achats d'armes. D'autres pensent que ces différends ne conduisent pas à un conflit. La disparition de la bipolarité USA/URSS et leurs alliés qui assurait la sécurité, déstabilise la région. Cette rivalité entre Japon et Chine suffit pour moderniser leurs armées. Un chercheur a déclaré que la course aux armements était chez les fournisseurs plutôt que chez les clients. Les fournisseurs de l'Est et de l'Ouest doivent compenser le recul de leur marché national et livrer leurs surplus à l'étranger pour maintenir l'emploi. Cela a conduit à la création du plus grand marché d'armes du monde.

Les industries d'armement ne sont pas prêtes à une réglementation. Les États-Unis n'ont pas non plus aidé au désarmement en rejetant la proposition d'une zone dénucléarisée en Asie du Sud-Est. Les deux anciens grands ne sont pas seuls responsables des achats d'armes, même s'ils y contribuent.

La spirale de l'escalade se poursuit : le Japon est effrayé par la Chine et fait peur à la Corée du Sud qui effraie la Corée du Nord qui elle-même donne des soucis aux deux premiers... L'ennemi potentiel plus que le risque de conflit, nourrit la course aux armements. Il est difficile de prédire le cours des événements. Il est possible que les États-Unis perdent leur hégémonie dans le Sud-Est asiatique et qu'une puissance régionale tente de dominer. Il est vrai que depuis 25 ans, il n'y a pas eu de



conflits mais l'équilibre des forces peut changer. Ce qui est sûr, c'est que les ventes d'armes dans la région sont une politique à risques.

Industries nationales d'armements

Considérées comme une stratégie importante pour diminuer l'influence des grandes puissances, la Corée du Nord développant son propre arsenal nucléaire en est un exemple. Les industries nationales d'armements ne sont cependant pas très importantes, mais pourraient bien le devenir, en lien avec le développement économique de la région. L'écart sur le plan industriel avec les vieilles nations se comble et bientôt les nations en pointe de l'Est asiatique produiront leur propre armement.

C'est le cas de l'Indonésie et de Singapour qui produisent déjà les armes personnelles. C'est un moyen d'économiser leurs faibles ressources en devises. Ces fabrications (fusils, mitraillettes, mitrailleuses) sont liées à des licences étrangères (Belgique, Suède). La Malaisie s'oriente dans la même voie. Cependant la concurrence de la Chine, de la Russie, de la Corée du Sud est sévère avec des prix très bas. Des collaborations se développent avec l'Europe et les États-Unis.

Les armes autrefois importées pour la lutte contre les communistes et les nationalistes, dans les années 60 et 70, avec des conseillers anglais et américains, n'ont plus le même usage. La surveillance des frontières et la lutte anti-drogue ont remplacé les actions contre-révolutionnaires. Seuls l'Indonésie et les Philippines ont encore des problèmes intérieurs. C'est là une tendance importante. Aujourd'hui l'armement a pour but la création d'un bloc militaire fort qui pourrait constituer un troisième grand à côté des États-Unis et de l'Europe. Cela représenterait une menace pour la paix mondiale ; il ne faut pas seulement lutter contre les violations des droits de l'homme et ignorer cette question des armes.

Principaux conflits

Sans les surestimer, il faut cependant les prendre en considération. En effet on n'en compte pas moins de seize (d'après Desmond Ball dans *Security dialog*, volume 25 de 1994) en plus des conflits entre Corée du Nord et du Sud et entre la Chine et Taïwan.

Le ministre de la Défense de Malaisie a beau dire que « à part les conflits territoriaux, cette région est la plus pacifique du monde », un chercheur de l'Institut de Singapour pour les relations internationales, a des vues plus pessimistes sur la question et souligne qu'à l'intérieur même de l'ASEAN les menaces viennent plus de

ses membres que de l'extérieur, sans minimiser ce dernier aspect. Desmond Ball, déjà cité, souligne aussi que les achats d'armes reflètent une atmosphère de crainte et d'un manque de confiance !

Concernant six États, le conflit à propos des îles Spratleys et Paracels est le plus important pour l'ASEAN ; le Vietnam et la Chine se sont déjà affrontés deux fois pour ces archipels (en 1974 et 1988). Leurs ressources pétrolières offshore et leur position stratégique sont les causes du conflit. La Chine manifeste la plus grande volonté de contrôler ces îles et l'Indonésie essaie de jouer les médiateurs.

Sur le plan militaire, Taïwan, la Chine et la Malaisie sont les seuls pays à pouvoir aller à un affrontement ouvert, mais la Chine les domine de loin et seulement le Japon ou les États-Unis pourraient s'opposer à elle. Une guerre est un scénario possible et les ventes d'armes viennent jeter de l'huile sur le feu.

Appel à l'interdiction des transferts d'armes

180 ONG pour les droits de l'homme, lors d'une réunion à Bangkok en 1993, conscientes de la militarisation croissante avec ses violences de toute nature, demandèrent à l'ONU de prendre les dispositions pour stopper la fabrication, l'exportation et l'importation des armes conventionnelles et de démonter les armes de destructions massives. C'est aussi un appel aux forces pacifiques occidentales à lutter contre les ventes d'armes à l'Asie qui est lancé. La situation y est instable et les ressources pourraient y être mieux utilisées. Au siècle dernier, l'Europe fut responsable de la plupart des guerres dans le monde. Ça ne devrait pas être l'avenir de l'Asie.

*Cet article est un résumé de l'article de Martin Broek, membre du collectif de recherche antimilitariste AMOK au Pays-Bas, paru dans *Stop Arming Indonesia. A European perspective on arms trade to a military regime*, Enaat, 74 pages, disponible au CDRPC, 50 F., port compris.

Résumé et traduction de Thérèse et Édouard Haond

DÉBAT

Crimes et désordres du monde

essai pour comprendre, trouver du sens et agir

Xavier Guigue

Aujourd'hui l'horreur est-elle pire encore ?

Sans doute y a-t-il du jamais vu :

plus de 500 000 morts en quelques jours au Rwanda dont une grande partie à l'arme blanche, crime échappant ainsi à toutes les théories sur le rôle des ventes d'armes ;

20 000 viols prouvés selon la commission d'experts chargés des crimes commis en ex-Yougoslavie parmi les pratiques affichées du "nettoyage territorial ethnique" ;

prises d'otages quasi systématiques de personnels d'ONG, d'observateurs onusiens désarmés, de Casques bleus, pour certains humiliés et marchandés dans les négociations ;

condamnations à mort pour des motifs religieux de la part de régimes ou de mouvements théocratiques annoncées officiellement et de portée mondiale ;

utilisation de gaz mortel par d'autres fous de dieu pour remettre au pas de trop nombreux mécréants...

Ou bien nous sentons-nous de plus en plus dépasseés par les souffrances qui nous entourent ?

Sans doute aussi accusons-nous le coup :

une crise socio-économique qui n'en finit pas et dont les séquelles seront longtemps présentes : famille éclatée, travail incertain, grande pauvreté qu'on n'avait pas l'habitude de voir en pleine face, en tout cas en France... ;

des informations en temps réel de plus en plus nombreuses et gorgées d'images¹ (*France info, CNN...*) ;

des mécanismes de dilution des responsabilités dans nos fonctionnements démocratiques qui ont certainement des avantages mais qui éloignent le citoyen des centres de décisions...

Mais plus grave encore est la perte du sens...

ou de ce qu'on croyait avoir du sens : l'usure de la gauche, des institutions la

représentant (syndicats, associations militantes...) et de ses valeurs après 14 ans de mitterrandisme, la crise de confiance dans le monde politique et dans la politique liée à la multiplicité des "affaires" et surtout l'effondrement d'un "monde meilleur accessible" avec la fin du socialisme réel...

La machine peut alors s'emballer : les crimes les plus odieux et l'absence l'opinion publique se suivent et s'enchaînent, embarqués dans un cercle vicieux.

Tout ceci est un lieu commun ! Et le premier danger est là : en devenant lieu commun, on s'y habitue et on l'accepte.

Pour en sortir, il y a moyen de comprendre et de choisir des perspectives possibles à mettre en œuvre.

De l'agitation- propagande d'hier...

On avait appris, et on s'y était habitué sans pour autant l'accepter, à vivre avec le crime organisé. Il ne nous laissait pas indifférent et nous savions nous mobiliser parce que les cibles étaient identifiables et que l'on croyait



possible de changer la vie. C'était en quelque sorte facile de s'opposer à la raison d'État quand celle-ci commandait de faire la guerre au Vietnam, quand celle-ci commandait de lutter contre le FNL en Algérie ou quand celle-ci commandait d'intervenir à Prague.

On savait s'opposer à la raison d'État qui écrasait les minorités au Guatemala comme ailleurs les Sahraouis...

On savait aussi s'opposer aux régimes des dictateurs chiliens ou argentins...

Ces luttes étaient simples, pas toujours efficaces mais au moins rassurantes.

...au découragement d'aujourd'hui

Violence des États

Aujourd'hui, si la violence d'État existe toujours, elle se dilue parmi des impérialismes qu'une nouvelle donne n'a pas encore rendu lisibles.

Quelle va être la stratégie planétaire des États-Unis après l'effondrement soviétique ?

Sur quel territoire la Russie va-t-elle s'imposer pour se croire en sécurité et retrouver un rôle de grande puissance qu'elle ne veut pas quitter ?

De quels poids politiques vont se doter les géants économiques que sont l'Allemagne et le Japon ?

Quelle va être la stratégie de la France pour assurer sa puissance dans un contexte de plus en plus européen ?

Ces stratégies bafouillantes ont amené les "grandes puissances" à agir au Koweït, à maintenir le statu quo en ex-Yougoslavie, à laisser faire la Turquie dans son opération de nettoyage en Irak contre les Kurdes ou la Russie en Tchétchénie.

Devant ce désordre apparent, les mouvements pour la paix sont perplexes. Les mots d'ordre sont parfois absents ou trop souvent contradictoires. La mobilisation devient alors dérisoire face à l'ampleur des bouleversements.

La violence d'État se dilue aussi dans les méandres des couloirs onusiens qui font croire à une intervention internationale en Irak alors qu'il s'agissait d'une intervention américaine, qui font croire à une intervention en faveur de

la paix en Bosnie alors qu'il s'agit d'une opération de gel de la situation (les opérations de maintien de la paix n'ont pas pour objet de restaurer la paix mais de maintenir la guerre en l'état).

Les rescapés des luttes d'hier qui ne veulent pas baisser les bras ont alors trop souvent tendance à jeter l'eau du bain et le bébé avec : conventions internationales, appareil onusien, États, partis... on ne fait plus trop la différence. On oublie que l'on peut s'appuyer sur des textes de droit international qui ont leur limite mais dont la responsabilité de ne pas être appliqué revient aux pays signataires et non au texte lui-même. On oublie aussi que l'on peut s'appuyer sur des personnes qui au sein de ces appareils font du bon boulot.

Violence des fanatismes : nationalisme, totalitarisme, intégrisme

L'explosion des conflits nationaux, là où il y avait avant lutte pour des choix politiques à priori clairs et/ou des luttes d'indépendance, leurre ou réalité marqué par l'affrontement Est-Ouest, a réduit quasiment à néant tout le processus de réflexion et de construction politique autour du droit des peuples à disposer d'eux mêmes et du droit des minorités. Crises yougoslaves dans ses dimensions nationales, explosion dans l'ex-empire soviétique, luttes fratricides en Afrique... embarquées dans des processus nationaux-identitaires² ou présentés comme tels brouillent les choix et nous paralysent quand dans le même temps l'horreur s'étale sur petit écran.

Là où auparavant on savait contre quel ennemi lutter, aujourd'hui on ne sait plus de qui on sera l'otage si on s'engage à soutenir telle ou telle cause. De peur de se faire récupérer, on oublie de s'engager sur l'essentiel.

Les démocrates algériens risquent leur vie coincés entre les fous de dieu et le pouvoir en place, les Bosniaques qui rêvent d'un État pluriculturel sont inquiétés par la tendance dure du gouvernement d'Izetbegovic et sont à la merci des criminels tchetnicks, ceux qui avait le malheur d'avoir l'air Tutsi ou qui semblaient un peu trop intellectuels ont été éliminés en grand nombre

au Rwanda... Ailleurs Rushdie est condamné par un État à être mis à mort, sentence applicable *urbi et orbi*... Cela dans le silence coupable des diplomaties et trop souvent aussi de l'opinion publique.

Violence du plus fort

Aux crises des politiques internationales et des idéologies s'ajoutent les violences claniques³ dans des régions où l'État est en pleine déliquescence comme en Afghanistan ou en Somalie.

La réponse des organisations internationales y est dérisoire : soit les États laissent faire, soit ils restaurent l'espoir le temps d'un scoop TV et repartent à la première difficulté.

Du côté des mouvements de solidarité on ne sait pas comment agir : comment s'opposer à la soif de pouvoirs totalitaires construits sur la haine de l'autre et qui ne roulent que pour eux-mêmes ? Comment distinguer ceux à qui on peut faire confiance ?

Le recours au "tout-diplomate"

Face à cette absence de schéma structurant — on ne sait plus quelle est la cible politique, on ne sait plus quel est l'ennemi à combattre, on ne sait plus quelle est la cause à soutenir — nous regardons l'histoire se faire autour de nous sans réagir.

Les États ont pour principal carburant leurs propres intérêts à agir. Le cas de la Bosnie est exemplaire : ni la France, ni les États-Unis n'ont d'intérêts vitaux à défendre là-bas et jusqu'en mai 94, leurs positions revenaient à mettre en place un "complot" pour que le cours de l'histoire donne le temps au pouvoir serbe de régler le "problème"⁴.

On laisse l'histoire se faire en maîtrisant les conflits qui explosent ici et là dans une dimension temporelle et spatiale qui est politiquement gérable et médiatiquement supportable. L'organisation inter-étatique (l'ONU) qu'ont choisie les États ne laisse guère le choix : sans justice pénale internationale⁵, ni les forces nécessaires pour appliquer les décisions de justice, il ne reste que les diplomaties pour temporiser et négocier... le non-négociable.

Il ne reste plus au citoyen qu'accepter l'inacceptable.

On comprendra mieux à travers l'exemple bosniaque ce triste cheminement de la pensée et de l'(in)action qui aboutit à négocier le non-négociable :

Alors que depuis deux ans les tenants d'un programme nationaliste et totalitaire cherchaient à faire la peau de ceux qui défendaient la réalité d'une société pluriculturelle, le HCR et la Forpronu négociaient, en juillet 94, avec Karadzic (chef autoproclamé des séparatistes serbes de Bosnie) l'évacuation sanitaire d'une soixantaine de civils hors des enclaves bosniaques. En effet, dans les enclaves assiégées, il n'y avait pas la possibilité matérielle de prendre en charge ces personnes gravement malades. Il fallait donc obtenir l'autorisation de Karadzic pour les sauver, alors qu'il était lui-même directement responsable et coupable de cette non-assistance à personnes en danger. Plusieurs personnes sont mortes faute de soins adaptés pendant que duraient ces interminables négociations...

L'aéroport de Sarajevo est régulièrement fermé parce que quelques fêlés se mettent sur ordre à tirer dessus. Un ou deux obus, ou la simple menace de tirs, suffisent alors à bloquer la principale source d'approvisionnement humanitaire de la ville où vivent encore 300 à 400 000 habitants.

L'ouverture de l'aéroport de Sarajevo, comme l'évacuation de quelques mourants, comme la libération de soldats des Nations unies pris en otage, comme la récupération de médicaments de l'OMS volés... Tout cela, objectivement non-négociable, est en permanence négocié parce que c'est la loi du genre imposée par Karadzic et acceptée par Mitterrand, Juppé⁶ et consorts.

Comment en est-on, non pas arrivé là — l'explication est simple, on l'a vu, c'est la raison d'État — mais plutôt comment en est-on arrivé à accepter aussi facilement cette situation et à s'en satisfaire ?

Discussion autour d'une bière avec un capitaine de la Forpronu : ce dernier est chargé de la restauration des écoles. A Hrasnica, une école est située sur la ligne de front, cible potentielle des tchetnicks. Les autorités du

coin, bosniaques, demandent la restauration de l'école. Réaction du-dit capitaine : les Bosniaques sont encore plus criminels que les Serbes, ils demandent délibérément la restauration d'une école qui sera la cible privilégiée de ceux d'en face. Ils veulent utiliser leurs enfants martyrs pour dénoncer l'adversaire. On a là un phénomène classique mais pervers du mélange voire de l'inversion des responsabilités.

Ceux qui réclament justice, en mettant potentiellement la vie des leurs en danger, sont accusés, par ceux-là mêmes qui auraient dû mettre en application le principe de zone de sécurité, d'être plus criminels que celui qui commet le crime. Et le crime, tirer sur une école, qui est précisément un crime de guerre, devient une réponse compréhensible à une provocation...

A la confusion, consciente ou non, des responsabilités s'ajoute celle des symptômes et des causes : on ne fait plus la différence entre un nationalisme épurateur, délibéré, de sinistre mémoire et les réactions amères de certains habitants de Sarajevo qui ne veulent plus, après deux ans de siège, de société pluriculturelle.

Les recours à la mémoire suivent les mêmes manipulations : hypertrophiés quand il s'agit de commémoration où le souvenir des victimes d'hier est utilisé pour se rassurer devant sa propre inaction, absent quand il s'agit de se justifier et de justifier des politiques acceptant le fait accompli.

Ainsi en Bosnie, les premières semaines du conflit ont fait 200 000 morts et disparus, 50 000 cas de tortures ont été signalés, 151 charniers découverts, 2 millions de projectiles tirés sur Sarajevo... Comptabilité macabre dont les tchetnicks (Serbes ultra nationalistes) sont responsables à 90 % selon un récent rapport de la CIA⁷. Comptabilité nécessaire à avoir en mémoire. Non pas pour excuser les exactions bosniaques et à les considérer comme dérapage inévitable : c'est faux il y a des criminels et des connards partout et le nationalisme musulman n'est pas tombé de la dernière guerre, mais parce que faire une croix sur ce sinistre passif et entériner le partage "ethnique" de la Bosnie-Herzégovine revient à récompenser la

loi du plus fort et celle du crime. Et cette mémoire est atrocement absente, de trop nombreux militaires de la Forpronu semblent atteints d'amnésie.

Enfin, quand la victime n'est pas "parfaite", quand on n'a pas le courage ou le besoin de combattre le vainqueur, c'est toujours plus confortable d'être de son côté, fut-il un assassin. Hanna Arendt le disait à sa manière à propos de ceux qui assistaient sans rien faire à un génocide. Comme c'est impossible à assumer, ils ne leur restent plus qu'à le nier.

En résumé, on a perte des schémas structurants, silence des citoyens, champ libre aux États pour défendre leurs intérêts vitaux, gestion des crises cantonnées dans le temps et l'espace, négociation du non-négociable et pour supporter l'horreur, parce que dérapage il y a, on confond les responsabilités, les causes et les effets, et on joue de la mémoire sélective.

Les déchirures de ce siècle

On a cru pouvoir tout mener de front : lutte anti-impérialiste, développement au Sud, écologie, paix, socialisme... échec sur toute la ligne, même le droit le plus élémentaire — celui du droit à la vie sans distinction de race, de religion ou de culture — est régulièrement piétiné.

Ce vingtième siècle, finissant, aura vu apparaître des bêtes immondes qui renaissent sous des formes toujours aussi hideuses⁸.

Le nazisme a commis le crime le plus horrible dans son unicité⁹ : le génocide des juifs et des tziganes parce que génétiquement impurs et inférieurs à leurs yeux. Les nazis sont allés chercher partout où ils imposaient leur puissance des êtres humains pour les tuer, pour la seule et unique raison qu'ils étaient juifs. Inscrite dans notre histoire, cette tragédie est là pour nous dire qu'il n'y a pas de limites à l'horreur et que ce caractère inhumain, indigne est le propre de l'homme. Cette tragédie est là pour nous montrer qu'on est prêt, comme spectateur, à tout accepter en silence. Immense claque en pleine gueule, immense fracture dans la vie, dans l'espoir, dans le

sens : l'impensable, l'innommable est possible, il a déjà eu lieu.

La deuxième grande déchirure de ce siècle, c'est le drame cambodgien.

Staline, ou Mao dans sa révolution culturelle, avaient déjà montré les limites absurdes du socialisme réel. Mais le poids idéologique et la longévité du système avaient étouffé la recherche des faits. Les Khmers rouges sont allés encore plus loin dans la fabrication de l'homme idéologiquement correct à leurs yeux. Le crime était parfait à l'image de la société qu'ils ont voulu créer. État psychotique, où l'indispensable tiers avait disparu, où le symbolique était anéanti, où d'un côté ou de l'autre du miroir¹⁰, l'image est la même, ni virtuelle, ni réelle mais radieuse !

Ce drame préfigure-t-il les conflits de demain, où ceux, États, groupes politiques, sectes religieuses, qui veulent instaurer la perfection, la leur, utilisent les moyens les plus criminels pour y parvenir comme on le voit en Algérie ou au Japon ?

Troisième crise aux multiples ingrédients : le martyr du Liban

La Suisse du Proche-Orient a implosé, confrontée à des tensions internes et externes : raison d'État (visée expansionniste, zone stratégique de sécurité)

pour la Syrie et Israël, lutte de libération pour les Palestiniens, conflit d'ordre religieux, lutte de clan, lutte pour le pouvoir... Cette guerre a laissé des séquelles profondes, en particulier pour les enfants qui n'avaient aucun moyen de la comprendre et de distinguer le "bien" du "mal"¹¹. Cette guerre qui mêle à la fois des intérêts du pouvoir et du chacun pour soi préfigurerait les guerres d'aujourd'hui comme celle de Somalie ou d'Afghanistan. Leurs effets sont semblables, indépendamment du fait que chaque conflit a sa propre genèse.

Quatrième monstruosité : l'attrait de la pureté ou la pureté comme moyen d'assouvir son pouvoir.

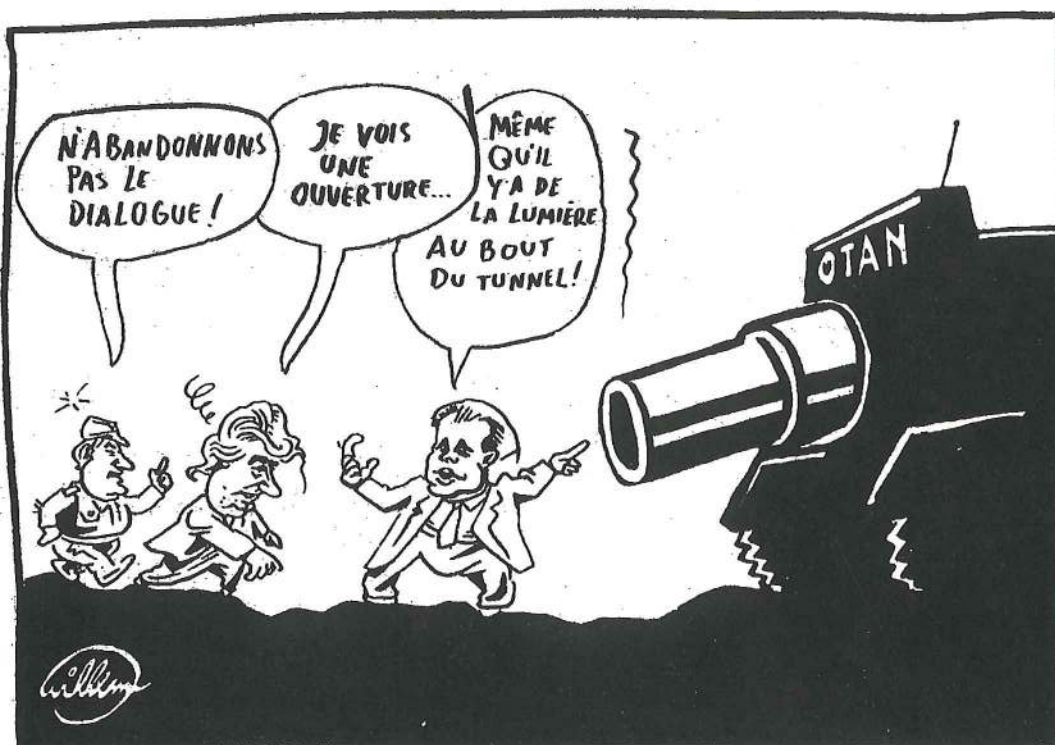
Inauguré par les nazis, développé dans les guerres africaines, en particulier lors de la guerre du Biafra et plus récemment au Libéria, cette hydre se multiplie aujourd'hui que ce soit en ex-Yougoslavie ou au Rwanda. Le mécanisme est simple, il est généralement basé sur la croyance d'une appartenance territoriale pour des raisons historiques ou religieuses¹². La cohésion du groupe se définit alors non pas sur les valeurs partagées mais sur ce qui va les opposer aux autres, les différents ; et plus les différents sont proches, plus les affrontements sont violents.

En clair, cette très courte histoire à l'échelle des temps géologiques nous montre qu'il n'y a pas de limites à l'horreur (nazisme), que la perfection totalitaire y mène tout droit (Khmers rouges), que revendiquer la pureté ethnique mène aussi irrémédiablement aux crimes contre l'humanité (Bosnie), qu'enfin la guerre est à la portée de tous (clan, secte, groupuscule politique).

Le retour au sens

Dans cet univers meurtrier dénué de sens, il n'y a plus de mobile clair, seule la loi du plus fort est la loi du genre. Et dans bien des cas, les pratiques criminelles des "saigneurs" de guerre sont basées sur la seule « *frénésie de ceux qui n'ont sauvé aucune valeur hormis le souvenir d'avoir enduré suffisamment d'injustices dans leur vie pour croire que tout leur est permis* »¹³.

Perdu pour perdu, on s'enfonce un peu plus quand on "récompense" le criminel en acceptant ces diktats¹⁴, quand on confond, ou que l'on inverse les responsabilités¹⁵, quand on ne sait plus ordonnancer les valeurs¹⁶. L'Occident se rassure : il fait de l'aide d'urgence, la dénomme humanitaire et en fait une valeur, c'est la seule qui lui



Dessin de **Willem**
paru dans *Libération*
du 01/09/95

reste. Mais l'humanitaire n'a pas de sens en soi, c'est une obligation.

Heureusement quelques bouées émergent qu'il faut pouvoir renforcer et étendre.

Première bouée : la victoire encore fragile contre le régime d'apartheid en Afrique du Sud, idée monstrueuse qui a imposé pour de multiples raisons, dont celle d'un homme providentiel, Nelson Mandela. Peut être est-ce trop tôt pour le dire, mais cet événement prouve pour l'instant qu'il est possible de sortir d'une impasse politique sans rajouter au crime.

Deuxième bouée : les forces qui, en France sont encore actives. Trois types de mobilisations, très hexagonales cependant, ont secoué la torpeur de nos villes et de nos campagnes ces dix dernières années. Les mouvements contre le racisme avec l'émergence de SOS-Racisme pendant quelques années, la défense de la laïcité et des valeurs républicaines de l'éducation et tout récemment les mouvements de revendication pour le droit au logement. Tout se passe comme si nous n'arrivions plus à appréhender globalement les problèmes que nous rencontrons. On sait qu'il existe des liens entre le social et l'international, entre la misère humaine et les désordres écologiques... mais tous les freins rencontrés¹⁷ obligent à une stratégie très parcellaire.

Comment aller plus loin ?

Il découle de ce qui vient d'être décrit qu'il faut réaffirmer l'essentiel sur lequel on ne peut pas transiger, il s'agit du refus de la loi du plus fort, de la condamnation de tout acte dégradant et inhumain, et du refus de toute discrimination basée sur la race, le sexe, la religion, la culture... On retrouve ces trois éléments en droit international sous le vocable de crime contre la paix¹⁸, crime contre l'humanité¹⁹, crime de guerre²⁰ et violation des droits fondamentaux de la personne²¹.

On ne peut pas faire l'impasse de ce minimum d'humanité. Le risque est trop grand quand il existe à la fois la capacité physique de détruire la terre et qu'il existe la possibilité d'une destruction de ce qui fonde le lien social, aussi imparfait soit-il. Il y a urgence. C'est le cri que nous lançons de nom-

breux amis bosniaques. Ils veulent nous ouvrir les yeux non pas sur ce qu'ils ont endurci durant trois ans de guerre, mais sur ce qui nous menace, sur ce monstre rampant déjà à l'œuvre chez eux et qui tisse ailleurs en Europe et dans le monde son sinistre programme. Il faut réaffirmer ce minimum parce que c'est aujourd'hui le combat à mener pour éviter le pire. Ceci ne veut pas dire que d'autres combats ne sont pas nécessaires, mais que dans la manière de les conduire, il faut intégrer cette dimension vitale.

Les victimes de ces crimes odieux attendent de nous un signe. Elles ne peuvent pas comprendre qu'on accepte le discours du criminel qui les rend responsables de ses propres crimes comme une femme violée attire le violeur, comme un juif attirait le nazi. Elles demandent justice, mais avant même d'obtenir justice si justice il y a, elles attendent qu'on reconnaisse leur douleur, elles espèrent une solidarité, un engagement de notre part. Elles nous le disent ouvertement parfois, à leur manière souvent, dans leur souffrance toujours.

Agir en citoyen

L'heure n'est malheureusement pas au grand rassemblement, en tout cas pas sur ces sujets et pas dans l'immédiat. Ni la Bosnie, ni le Rwanda, ni la Tchétchénie n'ont fait descendre dans les rues les foules capables de créer le rapport de force nécessaire pour interpellier les responsables politiques. On en connaît les causes rapidement énoncées dans la première partie (rôle des médias, dilution des responsabilités...), on pourrait aussi rajouter que parfois la cacophonie des "intellectuels" n'aide pas à la lisibilité de ces conflits et qu'il y a des difficultés réelles pour appréhender leur genèse et la responsabilité des acteurs. Il faut aussi constater que peser sur les orientations de politiques extérieures d'un État est toujours plus difficile que peser sur ses choix de politiques intérieures ; les enjeux électoraux ne sont pas les mêmes.

Ceci ne veut pas dire qu'il faille ne rien tenter. Cela signifie qu'il faut accompagner les différentes initiatives, humanitaires pour certains, dans la rue

pour d'autres, culturelles pour d'autres encore..., par des actions de citoyenneté.

Peser sur les décisions politiques quand elles se satisfont du pire, c'est encore possible à condition d'un minimum d'organisation.

Connaître les rouages dans les mécanismes de décisions en cernant la hiérarchie des pouvoirs et les niveaux de responsabilité, déterminer alors les bons interlocuteurs, disposer d'un argumentaire construit à partir des faits, des obligations juridiques, des discours tenus, des décisions prises et demander à ces interlocuteurs ce qui correspond à leur domaine de compétence... c'est possible.

Nous pouvons agir par étape, campagnes de lettres, pétitions, actions en justice²²... en nous appropriant les outils juridiques précédemment cités et trop souvent délaissés pour obliger petit à petit les États à respecter leurs engagements, pour forcer les gouvernements à prendre les mesures qu'ils sont tenus d'appliquer pour faire cesser les crimes contre la paix, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité.

Comment faire ? Prenons l'exemple du Tribunal pénal international pour les crimes commis en ex-Yougoslavie ou au Rwanda. Tous les États ont l'obligation d'apporter leur pleine coopération au TPI, ils doivent prendre les mesures nécessaires en vertu de leur droit interne pour mettre en application les dispositions de la résolution du Conseil de sécurité relative au Tribunal²³. Le secrétaire des Nations unies, M. B. Boutros Ghali souligne que les États doivent exécuter les ordonnances du Tribunal, mandats d'arrêt, de perquisition, de transfert²⁴... A contrario, en France, le gouvernement a fait voter une loi très restrictive le 20 décembre 94 limitant la poursuite des auteurs présumés de violations graves du droit international humanitaire aux seules personnes trouvées en France. Sans plus entrer dans les détails, une campagne visant les députés et le gouvernement, reprenant les arguments juridiques, les débats à l'Assemblée nationale, l'examen d'un certain nombre de faits... visant à revenir sur ce vote et à soutenir le Tribunal dans sa décision de mise en

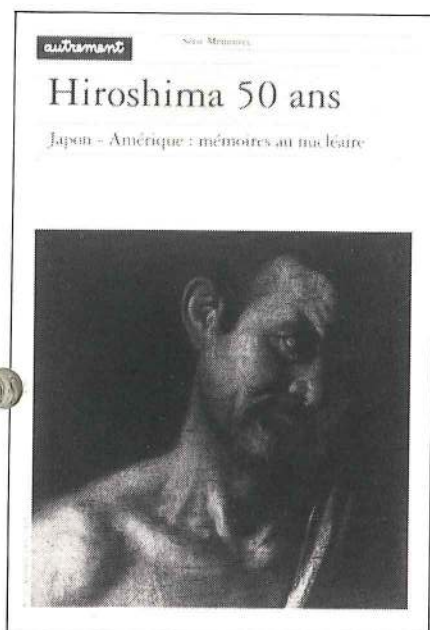


examen de R. Karadzic peut aboutir et avoir des conséquences politiques importantes dans les négociations à venir.

Ainsi, une opinion publique informée, consciente des enjeux et résolu peut peser sur les décisions à prendre en interpellant les représentants de l'État. C'est notre rôle de citoyen que de rappeler que nos gouvernants ont des comptes à nous rendre, c'est notre rôle de citoyen que de ne pas se laisser déposséder des enjeux planétaires et d'affirmer que la Charte des Nations unies nous concerne directement puisqu'elle proclame : « *Nous, peuples des Nations unies résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre...* »

- 1) Qui excluent du champ du réel ce qu'elles ne montrent pas, voir Ignacio Ramonet dans *Manière de voir 25, Le Monde diplomatique*, "Le bouleversement du monde",
- 2) Voir note suivante.
- 3) Voir la présentation des violences génocidaires dans *l'État criminel*, Yves Ternon, le Seuil, p. 308 :
— l'autodétermination des peuples s'est limitée à l'autodétermination des futurs États dans les frontières héritées de la colonisation, le refus des tendances sécessionnistes se traduit alors par des guerres génocidaires ;
— des dirigeants avides de pouvoir construisent leur puissance sur le meurtre délibéré ou sur les clivages ethniques pré-existants que certains discours et pratiques coloniaux ont enracinés dans les futurs États.
- 4) Conférence de presse de David Warszawsky, Grenoble, 12/5/93.
- 5) Et quand tribunal pénal il y a, la mise en examen de Karadzic est présentée comme ambiguë car pouvant nuire aux négociations, les dirigeants nationalistes serbes de Bosnie étant considérés comme chefs de l'une des parties au conflit, indépendamment des crimes qu'ils ont commis. Certains journalistes vont même jusqu'à se demander si l'on peut juger des interlocuteurs obligés (sic) dans les processus de négociations (*Politis*, 27/4/95).
- 6) Alors respectivement président de la République et ministre des Affaires étrangères.
- 7) Cité dans "Ce Milosevic quelle colombe !" de I. Basic dans *Courrier international* du 20 avril 95 ; voir aussi l'article du *Monde* intitulé "Un rapport de l'ONU établit la responsabilité première des Serbes dans les atrocités commises en Bosnie" du 21 juin 95.
- 8) Dans la partie qui va suivre, il ne s'agira pas de traiter l'ensemble des génocides et des crimes contre l'humanité mais d'extrimer ceux qui ont inauguré des violences nouvelles contre l'humanité où les ont consacrées.
- 9) Sur l'unicité du crime voir l'ouvrage d'Yves Ternon.
- 10) Sur la notion d'interdit fondamental, de renoncement à la loi du plus fort, de deuil de la perfection et de l'indispensable tiers voir *Utopie et Liberté* de Miguel Benasayag, éd. La Découverte.
- 11) La socialisation des enfants devient difficile; ils ne peuvent plus reconnaître l'autorité morale des adultes car ceux-ci ont échoué, le réel prend toute la place, l'accès au symbolique, à l'imaginaire est inexistant sans compter la contradiction entre la morale qui interdit le meurtre et la guerre qui l'autorise ou le glorifie. Parce que le seuil de tolérance à la violence a été déplacé vers le haut, les nuances de sentiments n'ont plus de signification et la violence est acceptée comme moyen pour résoudre les conflits de personnes. Voir Punamaki "child hood in the shadow of war", *Tampere*, 1982 ; D. Sigault, "Liban, et pourtant ils grandissent", *Enfant d'abord*, octobre 1988.
- 12) Voir aussi note 3.
- 13) Stanko Cerovic dans *Migrations Littéraires* n°18/19.
- 14) Le comportement de certains négociateurs avec R. Karadzic est à ce propos édifiant.
- 15) Voir le paragraphe "le recours au tout-diplomate".
- 16) En 1993, alors qu'on essayait de mobiliser l'opinion publique en France en organisant des manifestations nationales sans succès en solidarité avec les victimes du nettoyage ethnique en Bosnie, 29 avions étaient affrétés pour le match Milan-Marseille !
- 17) Voir paragraphe "on accuse le coup".
- 18) Crime contre la paix (Principe VI de Nuremberg dans "activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme", Nations Unies) :
— projeter, préparer, déclencher ou poursuivre une guerre d'agression ou une guerre faite en violations des traités, accord et engagements internationaux ;
— participer à un plan concerté ou à un complot pour l'accomplissement de l'un quelconque des actes mentionnés à l'alinéa précédent.
- 19) Crime contre l'humanité (source cf. 18) : l'assassinat, l'extermination, la réduction à l'esclavage, la déportation ou tout acte inhumain commis contre toutes populations civiles, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux, lorsque ces actes ou persécutions sont commis à la suite d'un crime contre la paix ou d'un crime de guerre, ou en liaison avec ces crimes.
Le Conseil de contrôle destiné à coordonner les compétences des différents tribunaux en 1945 a précisé parmi les actes inhumains l'emprisonnement, la torture et le viol, il a supprimé la connexion avec les crimes contre la paix et les crimes de guerre (Michel Masse, "Les crimes contre l'humanité", *Actes* n° 67).
- 20) Crimes de guerre (source cf. 18) : les violations et les coutumes de la guerre, qui comprennent, sans y être limités, les assassinats, les mauvais traitements ou la déportation pour des travaux forcés, ou pour tout autre but, des populations civiles dans les territoires occupés, l'assassinat ou les mauvais traitements des prisonniers de guerre ou des personnes en mer, l'exécution des otages, le pillage des biens publics ou privés, la destruction perverse des villes ou villages ou la dévastation que ne justifient pas les exigences militaires.
Les crimes de guerre sont spécifiés de manière très précises dans les Conventions et Protocoles de Genève.
- 21) Ces droits figurent dans l'article 3 commun aux Conventions de Genève ; on les retrouve aussi, exprimés différemment dans les dispositions indérogeables du pacte international relatif aux droits civils et politiques.
Article 3 commun : ...les personnes qui ne participent pas directement aux hostilités, y compris les membres de forces armées qui ont déposés les armes et les personnes qui ont été mis hors de combat par maladie, blessure, détention, ou pour tout autre cause, seront en toutes circonstances traitées avec humanité, sans aucune distinction de caractère défavorable basée sur la race, la couleur, la religion ou la croyance, le sexe, la naissance ou la fortune, ou tout autre critère analogue.
A cette effet, sont et demeurent prohibés, en tout temps et en tout lieu, à l'égard des personnes mentionnées ci-dessus :
— les atteintes portés à la vie et à l'intégrité corporelle, notamment le meurtre sous toutes ses formes, les mutilations, les traitements cruels, tortures et supplices ;
— les prises d'otages ;
— les atteintes à la dignité des personnes, notamment les traitements humiliant et dégradants ;
— les condamnations prononcées et les exécutions effectuées sans un jugement préalable, rendu par un tribunal régulièrement constitué, assorti des garanties judiciaires reconnues comme indispensables par les peuples civilisés...
Les articles indérogeables du pacte : ...Nul ne peut être arbitrairement privé de la vie... Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants... Nul ne sera tenu en esclavage... Nul ne sera tenu en servitude... Chacun a droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique... Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion.
- 22) Voir à ce propos les campagnes d'Amnesty international, d'Agir ici pour un monde solidaire ou de Droits contre raison d'État.
- 23) Résolution 827.
- 24) *Le tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie*, par K. Lescure, éd Montchrestien. "Juger les crimes de guerre" par B. Boutros Ghali, *Le Monde* du 18 novembre 93.

Notes de lecture



Hiroshima 50 ans
Japon-Amérique :
mémoires au nucléaire
Collectif

Paris, Éditions Autrement, n° 39,
 septembre 1995, 240 p., 120 F.

Il faut lire ce livre à plusieurs voix qui rassemble l'essentiel de la recherche historique et stratégique sur le début de l'ère nucléaire et ses implications pour aujourd'hui. Ainsi, "Hiroshima pourquoi ?" de Gar Alperovitz met à jour les causes les plus souvent invoquées du bombardement atomique, passées au crible des plus récentes recherches historiques. Effroyable, "La bombe par ceux qui la font" d'Hugh Gusterson qui aujourd'hui résonne comme en écho aux points de vue de "nos" experts sur la reprise des essais nucléaires. Alain Joxe, dans "Hiroshima" nous ouvre à d'autres

débats stratégiques : « *Les bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki marquaient le début d'une histoire de détournement complet de la science et de la technique moderne vers l'art de la domination par la mort suspendue. La physique nucléaire n'est plus pour l'instant la branche porteuse de ce détournement, puisque c'est l'informatique qui domine aujourd'hui la stratégie. Mais nous sommes toujours dans le même rapport pervers du savoir technique et du pouvoir de mort. Il reste donc encore à retourner comme un gant cette grande déviation de l'esprit humain pour que la terre ne devienne pas un piège mortel pour l'humanité.* »

B.B.

Hiroshima oublié
Béatrice Faillès

Paris, Éditions n°1, 1995, 241 p., 89 F.

Hiroshima; Fleurs d'été
Tamiki Hara

Paris, Éditions Dagorno, 1995,
 112 p., 60 F.

Le livre de Béatrice Faillès veut témoigner. Au détour d'articles de presse français d'août 1945, elle donne la parole aux victimes japonaises des bombardements d'Hiroshima et Nagasaki. Effarante juxtaposition, ponctuée de photos, mémoires de l'horreur oubliée.

Hiroshima. Fleurs d'été rassemble trois nouvelles sur le drame d'Hiroshima, avant, pendant et après le bombardement. Elles sont l'œuvre d'un jeune écrivain japonais miraculeusement sauvé de la tragédie du 6 août 1945. Cet auteur, Tamiki Hara, ne surviva cependant pas longtemps à l'horreur et à l'enfer qu'il décrit : en 1951, il se jetera sous un train dans un dernier cri de protestation contre la folie des hommes.

B.B.

Agent secrète

Dominique Prieur
 avec la collaboration de
Jean-Marie Pontaut

Paris, Fayard, 1995, 249 p., 110 F.

Livre-confession dans lequel la fausse "épouse" Turenge donne sa version — sa part de vérité —, dix ans après, de l'attentat contre le *Rainbow Warrior*, coulé dans le port d'Auckland le 10 juillet 1985. Pas de grandes révélations sur le fonctionnement des services secrets et sur cette "action" qui a provoqué de nombreux "remous", c'est le moins qu'on puisse dire, tant en France, qu'au niveau international... Mais le témoignage d'une expérience singulière de celle qui était alors le premier officier féminin à appartenir au service "Action" de la DGSE. Un récit quelque peu accablant pour la hiérarchie des services secrets ainsi que pour le pouvoir politique qui a eu beaucoup de mal à assumer ses responsabilités...

P.B.

L'État criminel
Les génocides au XX^e siècle
Yves Ternon

Paris, Seuil, 1995, 451 p., 140 F.

Sans aucun doute un livre de référence. Yves Ternon, chirurgien de formation et spécialiste des massacres arméniens y fait le point sur le concept de génocide. Apparue en 1944-45 pour définir les pratiques de guerre de l'Allemagne nazie et la volonté de l'État hitlérien d'appliquer une politique d'extermination élaborée scientifiquement en vue d'affirmer sa supériorité biologique, le génocide s'appuie sur les travaux des universitaires américains, les recherches de philosophes et sociologues européens et débouche sur des textes juridiques votés par l'ONU, principalement la Convention pour la prévention et la

Les notes de lecture ont été rédigées par **Bruno Barrillot, Patrice Bouveret, Belkacem Elomari, Michel Robert et Frédéric Rollet-Manus**

répression du crime de génocide du 9/12/1948. Avec une grande clarté Y. Ternon fait successivement l'étude du droit, l'analyse du concept, celle des génocides de notre siècle : le juif, l'arménien, l'ukrainien (dékoulakisation et famine de 1930-34), le cambodgien et le rwandais.

Le propos est-il pour autant convaincant ? Comme le concept de totalitarisme, celui de génocide nous apparaît ici singulièrement extensible qui s'étend à travers toute l'histoire des guerres pour multiplier les « structures génocidaires » et les « massacres génocidaires » à travers tous les continents et les siècles, des Assyriens de l'Antiquité à la Vendée, des Indiens d'Amérique aux victimes de la colonisation... Ainsi le concept se banalise et se dilue alors même que la lecture de Ternon démontre l'unicité du génocide perpétré par Hitler vis-à-vis des juifs et des tziganes, que ni le risque de génocide nucléaire, ni celui de l'explosion démographique du second XX^e siècle ne sont pris en compte.

Dénoncer l'État criminel et regretter l'intangibilité de la souveraineté nationale des États aujourd'hui est nécessaire ; constater que la prévention du génocide reste virtuelle (Rwanda et Burundi l'attestent) et proposer un Centre de recherche sur le génocide pour l'améliorer semble faible. A l'heure d'une montée en puissance du nationalisme identitaire, il conviendrait sans doute de mieux démêler à partir de l'indispensable mémoire des victimes des génocides ce qui est juridique, ce qui est historique en se focalisant sur le dernier demi-siècle.

M.R.

Médias

et contrôle des esprits

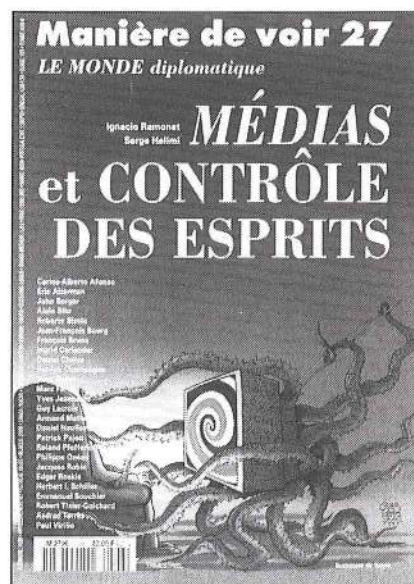
sous la direction de **Ignacio Ramonet** et **Serge Halimi**

Manière de voir n° 27, *Le Monde diplomatique*, août 1995, 98 p., 42 F.

La globalisation et la mondialisation de l'économie entraîne le développement de cette pensée unique, du « système PPII », comme l'explique

Ignacio Ramonet en introduction de ce recueil. Système PPII pour planétaire, permanent, immédiat et immatériel. Ce sont les quatre caractéristiques autour desquelles tout à désormais tendance à s'organiser, de la bourse aux programmes de télévision... « Aussi est-il choquant, souligne Ignacio Ramonet, de constater à quel point, paradoxalement, une période de bouillonnement, de crises et de périls de tous ordres comme la nôtre coïncide avec un consensus idéologique écrasant, imposé par les médias, par les sondages et la publicité, grâce à la manipulation des signes et des symboles et aux nouvelles armes du contrôle des esprits. » "Armes" que ce dossier analyse, démonte, ouvrant ainsi des pistes pour "échapper" à ce contrôle des esprits. Un document fort utile.

P.B.



L'an 501

La conquête continue

Noam Chomsky

Montréal-Ecosociété / Bruxelles-EPO, 1995, 363 p.

La lecture de ce livre qui brosse cinq cent ans d'histoire depuis la conquête des Amériques par les Européens en quelques thèmes-titres ("La grande œuvre d'assujettissement et de conquête", "Les contours de l'ordre mondial", "Nord-Sud/Est-Ouest", "Démocratie et économie de marché", "L'assassinat de l'histoire",

"Le tiers-monde chez soi") oblige à des simplifications que critiqueraient les historiens. Néanmoins la lecture est facile et parfois tonifiante, même si les massacres de Dili (Timor oriental) y côtoient le débat sur les biotechnologies et le travail des enfants, la doctrine Monroe ! Voici la naissance de l'ère du nouvel impérialisme qui s'évertue à enlever de l'esprit de la canaille toute idée d'avoir en mains son propre destin.

B.B.

Les médias de la haine

Reporters sans frontières

sous la direction de **Renaud de la Brosse**

Préface de **Louis Joinet**

Paris, La Découverte/Essais, 1995, 165 p., 85 FF.

Les médias ont de tout temps contribué au déclenchement et au déroulement des conflits. Mais aujourd'hui, plus que jamais l'issue des guerres dépend de la maîtrise de l'information et de la communication. Au travers de ce livre, *Reporters sans frontières* ouvre le débat sur la responsabilité des journalistes œuvrant dans des médias promouvant la haine, l'exclusion, la xénophobie... Un voyage au cœur de ces médias de la haine — du Rwanda au Caucase, en passant par le Burundi, le Niger, Israël-Palestine, l'Égypte, l'ex-Yougoslavie, la Roumanie et la Crimée — et une réflexion sur la liberté d'expression. En effet, comme le note Louis Joinet dans la préface, « pour fondamentaux qu'ils soient, les droits et libertés garantis par la Déclaration universelle ne peuvent en aucun cas être exercés de manière telle qu'ils détruisent les droits et libertés qu'elle énonce ».

Reste, comme l'a montré la guerre du Golfe, en 1991, les opérations de manipulation, d'intoxication de l'opinion publique ne sont pas l'apanage des pays africains ou de l'Est. Elles existent aussi dans les pays occidentaux et le travail de *Reporters sans frontières* aurait gagné à inclure une étude sur la manière dont "nos" médias ont parlé de ces conflits...

P.B.

Géopolitique et histoire

Claude Raffestin, Dario Lopreno et Yvan Pasteur

Paris, Payot 1995, 332 p., 175 F.

La géopolitique, ça sert à justifier et la guerre d'agression et la politique de grande puissance à volonté de domination mondiale ; son discours est toujours relié à une science nationaliste qui se met — cartographie à l'appui — au service de l'État.

C'est de cette proposition que Claude Raffestin fait une démonstration savante et pertinente. Il étudie longuement les racines doctrinales d'une théorie puisant au XIX^e siècle chez Herder, Hegel et Darwin des éléments que rassemble le géographe Friedrich Ratzel (1844-1904) : obsession de l'espace vital, inégalité des races, personnalisation et enracinement dans le sol de l'État. C'est un Suédois Rudolf Kjellen qui invente le terme, au début du XX^e siècle, repris et utilisé systématiquement entre 1920 et 1945 par le général géographe allemand Karl Haushofer : celui-ci met sa science au service du nationalisme germanique puis du nazisme, justifiant l'appel aux armes et à la conquête du Reich hitlérien. Italie mussolinienne et Espagne de Franco en font des adaptations pour leurs revendications nationales et impériales.

Dès 1942-45 une même logique de guerre inspire les américains Spykeman et Strausz Hupé posant les principes d'une nécessaire intervention des grandes puissances dans les affaires du monde et l'équilibre des rapports de force internationaux — ce qui fera la guerre froide.

Les auteurs voient donc dans les références à la géopolitique de revues françaises des années 80 — *Géopolitique* lancée par l'Institut international de géopolitique avec Marie-France Garraud et Jean-René Dupuy et *Hérodote* d'Yves Lacoste et Michel Korinman après le reflux du tiers-mondisme — un inquiétant héritage de mots et d'idées au service soit de la "citadelle Occident", soit d'un nationalisme français anti-allemand paré des atours d'une pseudo-science bien accueillie par les médias.

D'où leur phrase de conclusion : « Apparemment, personne n'échappe

à la contamination de la géopolitique qui véhicule une barbarie nouvelle dont la guerre du Golfe a donné l'un des exemples les plus achevés. La guerre en temps réel des médias a usé et abusé de la géopolitique : guerre apparemment sans victimes, "propre", "rapide", "claire" et "définitive". Pressentie comme un jeu sur de grandes cartes à grand renfort de modèle réduits, la guerre a été apprivoisée pour que la société civile ne s'y oppose pas, davantage même, pour qu'elle y adhère et la regarde comme un spectacle nécessaire. »

Un livre difficile mais important par le débat qu'il ouvre.

M.R.

L'Algérie dans la guerre

sous la direction de **Rémy Leveau**

Bruxelles, Éditions Complexe, 1995, 153 p.

L'Algérie en 1995

La guerre, l'histoire, la politique

Benjamin Stora

Paris, Éditions Michalon, 1995, 117 p., 80 F

Le premier ouvrage, écrit par des spécialistes reconnus de l'Algérie, tente en quelques pages d'ouvrir à la réflexion sur la "crise algérienne", ses origines, ses possibles prolongements. Benjamin Stora essaie de répondre simplement à quelques questions d'une brûlante actualité : faut-il rompre avec le pouvoir en Algérie ? Faut-il accueillir tous les réfugiés en France ?...

B.B.

Penser la terre

Stratégies et citoyens : le réveil des géographes

sous la direction
d'**Élisabeth Morlin**

Paris, Autrement, 1995, 246 p., 110 F.

Le titre nous indique le propos. Replacer la géographie dans le

champ d'un monde en mutation rapide où l'explosion urbaine comme l'accélération des flux financiers, d'information ou de circulation transforment le fonctionnement des activités, les modes de vie et les paysages. Recenser outils, méthodes et capacités d'action de la géographie nouvelle.

Les articles de réflexion que donnent Yves Lacoste, Paul Claval et Olivier Dolfuss sur la crise et le renouvellement de leur discipline ouvrent des pistes pertinentes. La présentation des nouveaux outils qu'apporte au géographe les images satellites (pour la cartographie) et l'informatique (rassemblement des données dans les "Systèmes d'information géographique" — SIG) est utile.

Les contributions à l'analyse de l'espace de l'échelle planétaire au niveau local — un cas de géographie économique, un de géographie électorale ou sanitaire... —, sont beaucoup moins convaincantes voire contestables quand on fait des « ratés de l'aménagement du territoire, le terreau du chômage et de la marginalisation » ! Des réponses souvent superficielles aux « nouvelles demandes du public ».

M.R.

Défense et renseignement

Sous la direction de
Pierre Pascallon

Préface de l'amiral Pierre Lacoste
Paris, L'Harmattan, 1995, 186 p., 95 FF.

Cet ouvrage rassemble les interventions prononcées lors d'un colloque organisé en octobre 1993. Un état des lieux "officiel" sur la "communauté du renseignement", ses objectifs, ses moyens et son organisation. Point de "révélation", peu de remise en cause ou d'interrogation dans cet ouvrage dont l'introduction est de la plume de François Léotard alors ministre de la Défense.

P.B.



Forêt et guerre **Groupe d'histoire** **des forêts françaises**

Paris, L'Harmattan, 1994, 326 p., 190 F.

La forêt a été longtemps réputée comme le refuge des sauvages et des méchants refusant la civilisation, l'agriculture et la sédentarité. L'impossibilité de combattre dans les bois et de mettre au pas ces populations laissera le couvert forestier hors de toutes considérations rationnelles.

Pourtant, si les guerres ne s'y attachent pas, les arbres intéressent les militaires, au XVIII^e siècle, pour la fabrication des navires de guerre, pour la production de charbon de bois qui augmente le confort des troupes. La forêt restera aussi un élément défensif majeur des frontières jusqu'au début de ce siècle. Le développement des voies de circulation pénétrant ces espaces réservés mettra un terme à cette fonction. Vient aussi le temps du reboisement et de la réparation des dommages dus à la guerre (terrains minés, voire minéralisés et incendiés).

Cette chronologie nous est exposée à travers une trentaine de contributions, parfois assez techniques, d'auteurs différents. Un éclairage à chaque fois renouvelé et des exemples nombreux sur les forêts françaises, mais pas seulement, donnent à cet ouvrage tout son intérêt.

Le livre se termine sur la mémoire que donnent à voir certains paysages forestiers, une mémoire liée à des conflits armés qui les ont traversés ou contournés.

F.R.M.

Armée de terre **Le malaise dévoilé** **Marie-Hélène Léon**

Paris, L'Harmattan, 1995, 121 p.

Dans cet ouvrage l'auteur nous fait partager les conditions de carrière et de vie des officiers de l'armée de terre et de ses répercussions quant à leur entourage familial.

En conclusion, Marie-Hélène Léon souligne que ces hommes et femmes

devenus officiers, « vivent un malaise important » provenant du « décalage existant entre la société militaire et la société civile » en plus de l'évolution du métier de militaire qui doit d'adapter au nouveau contexte géostratégique. Mais n'est-ce pas là une constante du métier des armes ?

De fait, ce livre ressemble plus à un plaidoyer, d'ordre syndical, pour la revalorisation de la condition des officiers militaires, qu'à une étude sociologique de référence qu'il prétend être...

P.B.

Cambodia The legacy **and lessons of UNTAC**

Trevor Findlay

Sipri Research Report n° 9, Oxford University Press, 1995, 238 p.

Les opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations unies au Cambodge durant la période 1991-1993 sont de loin parmi les plus réussies de toutes les opérations exécutées par l'ONU depuis la fin de la guerre froide.

Cette étude a été conduite sur la base de recherches minutieuses pendant deux années en Australie, Cambodge, Canada, Suède et États-Unis. Les entretiens avec les principaux participants à l'opération des Nations unies examinent aussi le processus de paix qui découle des accords de Paris. On y dissèque les accords eux-mêmes et on y discute l'établissement et le fonctionnement de l'autorité transitoire des Nations unies au Cambodge (UNTAC).

C'est la première étude du genre publié par le SIPRI's Project on Peace and Regional Security. Elle se situe dans une série d'études conduites par le *Canadian Centre for Global Security* à Ottawa, dans le cadre de son programme international de maintien de la paix soutenu financièrement par la Fondation Ford. Cette étude révèle les succès de l'opération de maintien de la paix au Cambodge et montre le chemin à suivre pour les futures opérations de maintien de la paix de l'ONU.

B.E.

International Law and **the question of East Timor** **CIIR/IPJET**

Catholic Institute of International Relations

Londres, 1995, 314 p.

Le Timor Est, brutalement envahi par les forces militaires indonésiennes en 1975 et ses citoyens vivent depuis sous une des occupations des plus répressives. L'occupation de Timor Est, déclarée illégale par les Nations unies, n'est jamais dénoncée effectivement par la communauté internationale. C'est dans cet esprit que des juristes de renommée mondiale et des experts ont mis leur discipline au service de la question du Timor Occidental pour la rédaction de cet ouvrage.

Leurs analyses et conclusions critiques proposent une solution juste et pacifique pour le peuple du Timor Est.

B.E.

Résistances **à la militarisation** **perspectives internationales**

COT

Le COT (Collectif des objectrices et objecteurs tarnais) vient d'éditer le compte-rendu des interventions et des débats des rencontres qu'il avait organisé en avril 1994. Au sommaire de ce document : les contributions de Bruno Barrillot sur la politique militaire de la France, d'Eric Remacle sur le nouvel ordre mondial, de Jean-Paul Hébert sur les aspects économiques de la militarisation, de Jean-Luc Thierry sur le nucléaire, de Guido Gorret sur le rôle des médias... ainsi que les comptes-rendus du débat : Être antimilitariste en 1994 avec Bernard Ravenel, Bernard Dréano, etc. et des carrefours sur : objection-insoumission en Espagne, femmes et antimilitarisme, désarmement-reconversion et les déserteurs yougoslaves...

Un document de 92 pages à se procurer auprès du COT, BP 229, 81006 Albi Cedex 50 F. port compris.

Complétez votre collection de **Damoclès**

— Actes du Colloque : "Défense de l'Europe ou défense européenne" juin 1989 - 92 pages en co-édition avec <i>Alerte atomique (MDPI)</i>	55 F	— L'Europe des marchands d'armes n° 53 - avril/mai 1992 - 36 p.	25 F
— Essais nucléaires : une année décisive & Palestine : le temps de la paix ? n° 42 - janv./fév. 1990 - 36 p.	20 F	— La reconversion des industries d'armement n° 54 - juin/septembre 1992 - 36 p.	25 F
— Nouvelle donne : le défi de la paix n° 43 - avril/mai 1990 - 36 p.	20 F	— La loi de programmation militaire 92-94 n° 55 - octobre/novembre 1992 - 36 p.	25 F
— Armement nucléaire et chimique : quel contrôle ? n° 44 - juin/août 1990 - 44 p.	20 F	— Quelle autonomie stratégique pour la France ? Intervenir ou non en ex-Yougoslavie ? n° 56 - décembre/janvier 1993 - 36 p.	25 F
— Golfe : le nouveau paysage international & Essais nucléaires : les mécanismes de la désinformation n° 45 - sept./oct. 1990 - 36 p.	20 F	— Quelle ONU, pour quelle Paix ? n° 57 - 2 ^{ème} trimestre 1993 - 52 p.	40 F
— Témoignages. Essais nucléaires français : des Polynésiens prennent la parole novembre 1990 - 76 pages, en co-édition avec <i>Greenpeace</i>	45 F	— France-Afrique : Quelle coopération militaire ? n° 58 - 3 ^{ème} trimestre 1993 - 44 p.	40 F
— Guerre du Golfe : le prix de la paix n° 46 - nov. 90/janv. 91 - 36 p.	20 F	— Livre blanc, budget militaire 1994... n° 59 - 4 ^{ème} trimestre 1993 - 52 p.	40 F
— Budget 1991, le poids des chiffres n° 47 - fév./mars/avril 1991 - 36 p.	20 F	— Les déchets nucléaires militaires français n° 60 - 1 ^{er} trimestre 1994 - 52 p.	40 F
— Médias : l'over-Golfe n° 48/49 - été 1991 - 56 p.	30 F	— L'industrie d'armement n° 61 - 2 ^{ème} trimestre 1994 - 52 p.	40 F
— La conscription : une institution en retard d'une guerre n° 50 - octobre/novembre 1991 - 36 p.	25 F	— Paix et démographie n° 62 - 3 ^{ème} trimestre 1994 - 52 p.	40 F
— Budget militaire 1992 : la France championne toutes catégories n° 51 - décembre/janvier 1992 - 36 p.	25 F	— La prolifération en question n° 63 - 4 ^{ème} trimestre 1994 - 52 p.	40 F
— Nouvelles menaces vieux démons Actes du colloque du 25 mai 1991 octobre 1991 - 48 p.	55 F	— Projet de réforme de l'ONU n° 64 - 1 ^{er} trimestre 1995 - 52 p.	40 F
— Guide des forces nucléaires janvier 1992 - 68 p.	55 F	— Indonésie : arrêt des ventes d'armes n° 65 - 2 ^{ème} trimestre 1995 - 44 p.	40 F
— Paix et environnement n° 52 - février/mars 1992 - 36 p.	25 F		

(Prix indiqués TVA incluse (2,10 %) et port compris)
Les numéros épuisés sont disponibles aux mêmes conditions en photocopie

A commander à : **Damoclès**, BP 1021 69201 Lyon Cedex 01
Chèques à l'ordre du **CDRPC**, CCP Lyon 3305 96 S

BULLETIN D'ABONNEMENT

Abonnement

4 numéros (un an) :

France : **160 FF**

Europe : **200 FF**

Autres pays : **220 FF**

Etudiants, chômeurs,
tarif réduit : **120 FF**

Soutien à partir de **250 FF**

Abonnements groupés :

3 exemplaires : **450 FF**

5 exemplaires : **650 FF**

TVA (2,10 %) incluse

Nom

Prénom

Adresse

.....

Code postal

Tél.

S'abonne à **Damoclès** à partir du n° :

Chèque à l'ordre du CDRPC, CCP Lyon 3305 96 S

A renvoyer à Damoclès, B.P. 1027, 69201 Lyon Cedex 01

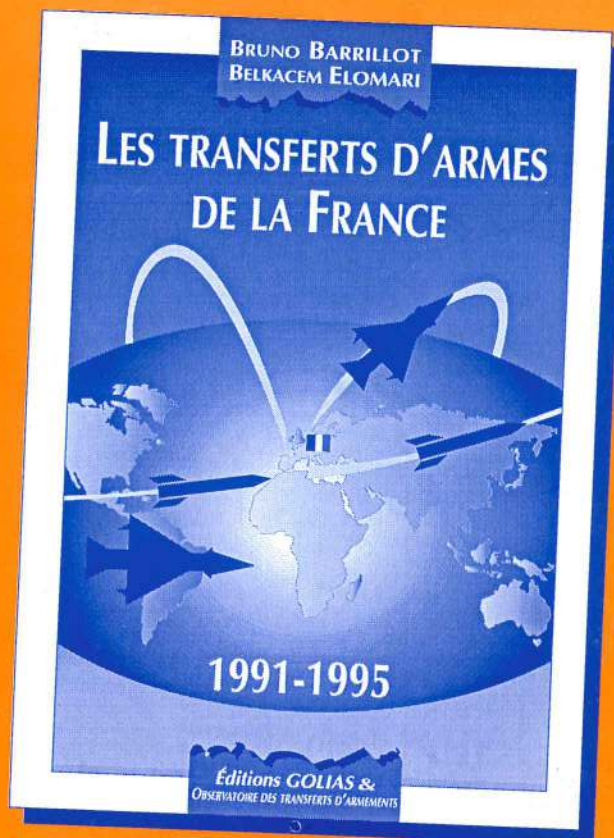
Directeur de publication : **Patrice Bouveret** — CPPAP n° 67010 — Imprimé par **Atelier 26** Tél (33) 75 85 51 00

Maquette : CDRPC — Dépôt légal à date de parution

NOUVEAU

Les transferts d'armes de la France 1991-1995

Les ventes ou les dons d'armes effectués par la France depuis la fin de la guerre du Golfe peuvent-ils se justifier en regard des critères de suffisance défensive ? La priorité a-t-elle été donnée aux arguments politiques et éthiques ? Effectuée à la demande de la Commission française Justice et Paix, cette première étude réalisée par l'Observatoire des transferts d'armements et publiée aux éditions Golias, se propose de vérifier si l'appel lancé par le Conseil d'Églises chrétiennes en France en décembre 1991 a été entendu.



128 pages
85 FF (+ 15 F de port)

Informier et agir pour la paix

Le CDRPC a pour objectif de diffuser l'information et de participer à des actions de recherche et de formation sur les questions de paix et de guerre, de désarmement et de militarisation. Les études du CDRPC constituent des moyens d'information uniques et indispensables à qui veut comprendre les mécanismes de la militarisation et agir en connaissance de cause pour le désarmement.

Études disponibles

- **1950-1990 Evolution des ventes d'armes, mars 1991, 62 p. 60 F. (port compris)**
- **Vers un contrôle démocratique des ventes d'armes : analyse & propositions, mai 1991, 51 p. 60 F. (port compris)**
- **Fabrication des armes nucléaires en France, septembre 1991, 74 p. 70 F. (port compris)**
- **Les relations militaires de la France avec les pays en développement octobre 1993, 80 p. 100 F. (port compris)**
- **Les déchets nucléaires militaires français, février 1994, 384 p. 175 F. (port compris)**
- **Les coûts cachés du programme Triomphant, mai 1994, 38 p. 50 F. (port compris)**

Des dossiers de presse, notamment sur le Traité de non-prolifération, sont également disponibles. Nous consulter.

A commander au C.D.R.P.C. B.P. 1027 — 69201 Lyon Cedex 01
Chèques à l'ordre du CDRPC : CCP Lyon 3305 96 S